GUIDE DE LA GESTION DES OPÉRATIONS

DU

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINANTS DANS LE NORD (PLCN)

Sécretariat du PLCN
AC du MAINC
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
HULL QC KlA 0H4
Tél :819-953-8109
Fax :819-953-9066
Courriel: NCP@inac.gc.ca

INDEXE

Guide de la gestion des opérations

- Introduction
- Eléments de la mise en oeuvre
- Portée géographique
- Structure de gestion et partenariats novateurs
- Brève description du processus d'examen des projets du PLCN
- Utilisation des l'information du programme dans les principales initiatives en matière de gestion et de politique

Comité de gestion du PLCN

Comités territoriaux sur les contaminants

- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Nunavik

Équipes d'examen technique: Équipe d'examen de la santé humaine et Équipe d'examen de la surveillance biotique et abiotique

Équipe d'examen en matière d'éducation et de communications

Équipe d'examen social et culturel

Lignes directrices du PLCN sur la recherche responsable

1.0 Introduction

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) a été établi en 1991, en réponse aux préoccupations quant à l'exposition des humains à des concentrations élevées de contaminants chez les espèces sauvages qui sont un élément important du régime alimentaire des Autochtones du Nord. Les premières études ont indiqué qu'il y avait un grand nombre de substances - polluants organiques persistants (POP), métaux lourds et radionucléides - dont plusieurs n'avaient pas de source arctique ni canadienne mais qui, néanmoins, atteignaient des concentrations étonnamment élevées dans l'écosystème arctique.

Le principal objectif du programme est : ***Travailler pour réduire et, chaque fois que cela est possible, éliminer les contaminants présents dans les aliments traditionnels récoltés, tout en fournissant de l'information qui aidera les personnes et les collectivités à prendre des décisions éclairées concernant leur alimentation.***

Dans la première phase du PLCN (PLCN-I, 1991-1997), la recherche a porté sur la collecte des données nécessaires pour déterminer les concentrations, l'étendue géographique et la source des contaminants dans l'atmosphère, l'environnement et les habitants du Nord, ainsi que la durée probable du problème. Ces données nous ont permis de connaître les tendances spatio-temporelles des contaminants dans le Nord et confirmé nos soupçons que les principales sources de contaminants étaient à l'étranger, et elles ont constitué un élément important de notre évaluation des risques que représente pour la santé humaine la présence de ces contaminants dans les aliments traditionnels (y compris l'étude des bienfaits de la consommation de ces aliments). Les résultats produits dans le cadre du PLCN-I sont résumés dans le *Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien*.

On a mené des consultations de grande ampleur en 1997-1998 dans le but de trouver les éléments communs entre les préoccupations et les priorités des collectivités nordiques et les besoins scientifiques jugés essentiels pour régler le problème de la contamination du Nord canadien. Les priorités des futures recherches sont donc basées sur une connaissance des espèces qui sont le plus liées à l'exposition des humains aux contaminants dans le Nord, et des emplacements géographiques et des populations les plus à risque.

En 1998-1999, le PLCN a entrepris sa deuxième phase, qui porte sur les besoins immédiats des habitants du Nord en matière de santé et de sécurité, et qui se poursuivra jusqu'en 2002-2003. Le PLCN-II appuie la recherche visant à répondre aux questions sur les impacts et les risques pour les humains que pourraient représenter les concentrations actuelles de contaminants dans les principales espèces consommées dans le Nord. Afin d'assurer une évaluation équilibrée des risques, on procède également à la caractérisation et à la quantification des bienfaits associés aux régimes alimentaires traditionnels. Le PLCN-II met aussi l'accent sur les activités de communication qu'il appuie. Sous la gouverne des organisations autochtones du Nord, le dialogue entre les

habitants du Nord et la communauté scientifique, lancé dans le cadre du PLCN-I, continue d'accroître la sensibilisation et les connaissances relatives aux contaminants et appuie les efforts consentis au niveau local dans le but de régler des problèmes liés à des contaminants donnés.

De plus, l'objectif du PLCN visant à en arriver à une lutte internationale contre les contaminants gardera une place prépondérante dans le PLCN-II. Les protocoles sur les POP et les métaux lourds ayant force obligatoire, dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (PATLD) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), ont maintenant été négociés avec succès et ont été signés par 34 pays (dont le Canada) lors de la Conférence ministérielle de la CEE-ONU à Aårus, au Danemark, en juin 1998. Le Canada a ratifié cet accord en décembre 1998. Les négociations en vue d'un accord planétaire ayant force obligatoire sur les POP dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se sont terminées avec succès par la signature de la Convention par 127 pays à Stockholm (Suède), le 23 mai 2001. Le Canada est le seul pays à avoir signé et ratifié la "Convention de Stockholm". La phase II du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique circumpolaire (PSEA) est maintenant en cours et il se déroule parallèlement avec le PLCN-II. Le Programme Canada-Russie de coopération scientifique et technique dans l'Arctique et le Nord se poursuit également. Le PLCN-II continuera à produire des données qui permettront au Canada d'être le chef de file de ces initiatives.

Le financement du budget de recherche annuel de 5,4 millions de dollars du PLCN-II est assuré par le Conseil du Trésor et les quatre ministères fédéraux participants - MAINC, Santé Canada, Pêches et Océans et Environnement.

Le Guide de la gestion des opérations contient un résumé des structures et des processus de gestion employés pour la mise en oeuvre efficace du PLCN-II. Les figures dépeignent les structures de gestion utilisées actuellement, le processus d'examen proposé et un protocole utilisé pour diffuser dans le public l'information sur la santé et recueillir les données produites par le PLCN. De l'information de base sur tous les comités et toutes les équipes d'examinateurs du PLCN est également fournie en annexe, y compris leur mandat et les critères d'examen. Une copie des lignes directrices en matière de recherche responsable est incluse. Le présent Guide de gestion des opérations sera mis à jour au besoin.

2.0 Éléments de la mise en oeuvre

Le PLCN vise à atteindre l'objectif mentionné plus haut et alloue des fonds pour la recherche et les activités connexes par le biais de ses cinq principaux sous-programmes, qui sont tous interdépendants et contribuent à régler les problèmes

immédiats de santé et de sécurité associés aux contaminants dans les aliments traditionnels :

- ***Recherche sur la santé humaine***, pour déterminer les risques pour les humains de consommer des aliments traditionnels, ainsi que les impacts sur le développement du foetus de l'exposition aux contaminants par le biais du régime alimentaire de la mère.
- ***Éducation et communications***, pour fournir aux habitants du Nord les informations nécessaires afin de prendre des décisions éclairées quant à leur utilisation des aliments.
- ***Surveillance de la santé des peuples et des écosystèmes de l'Arctique et l'efficacité des contrôles internationaux***, pour recueillir les données physiques et biologiques nécessaires afin d'appuyer les évaluations du risque pour la santé humaine et les contrôles internationaux.
- ***Politique internationale***, pour contrôler l'apport en contaminants dans l'Arctique en coordonnant les programmes de surveillance internationaux et en prenant part aux négociations internationales menant à des accords régionaux et planétaires.
- ***Partenariats avec les Autochtones***, pour assurer les communications appropriées et la participation des collectivités du Nord.

La mise en oeuvre des sous-programmes ci-dessus se fait par le biais de plans détaillés qui fournissent la vision à long terme, l'orientation stratégique et les priorités du PLCN II. Des plans détaillés ont été préparés pour les catégories suivantes : *Santé humaine, Surveillance de la santé des personnes et des écosystèmes de l'Arctique et l'efficacité des contrôles internationaux, Politique internationale, Éducation et communications.* Ces plans évoluent constamment et sont révisés au moins une fois par année. Ils fournissent l'orientation nécessaire aux promoteurs de projets, aux examinateurs, aux équipes d'examen, aux comités territoriaux sur les contaminants et au Comité de gestion du PLCN.

3.0 Portée géographique

Le PLCN concerne le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (voir la carte jointe intitulée ***Nord canadien***). Des projets à l'extérieur de ces limites géographiques peuvent être financés lorsqu'ils sont liés :

i) aux collectivités où il y a une importante exposition alimentaire aux contaminants contenus dans les mammifères marins, comme les phoques annelés, les bélugas et les narvals; et/ou

ii) à la fourniture de renseignements vitaux aux besoins urgents en matière de santé humaine et de sécurité au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, si ces territoires n'ont pas la possibilité ou la capacité de mener cette recherche.

Jusqu'à présent, des études sur les contaminants ont été menées au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nunavik et sur la côte du Labrador.

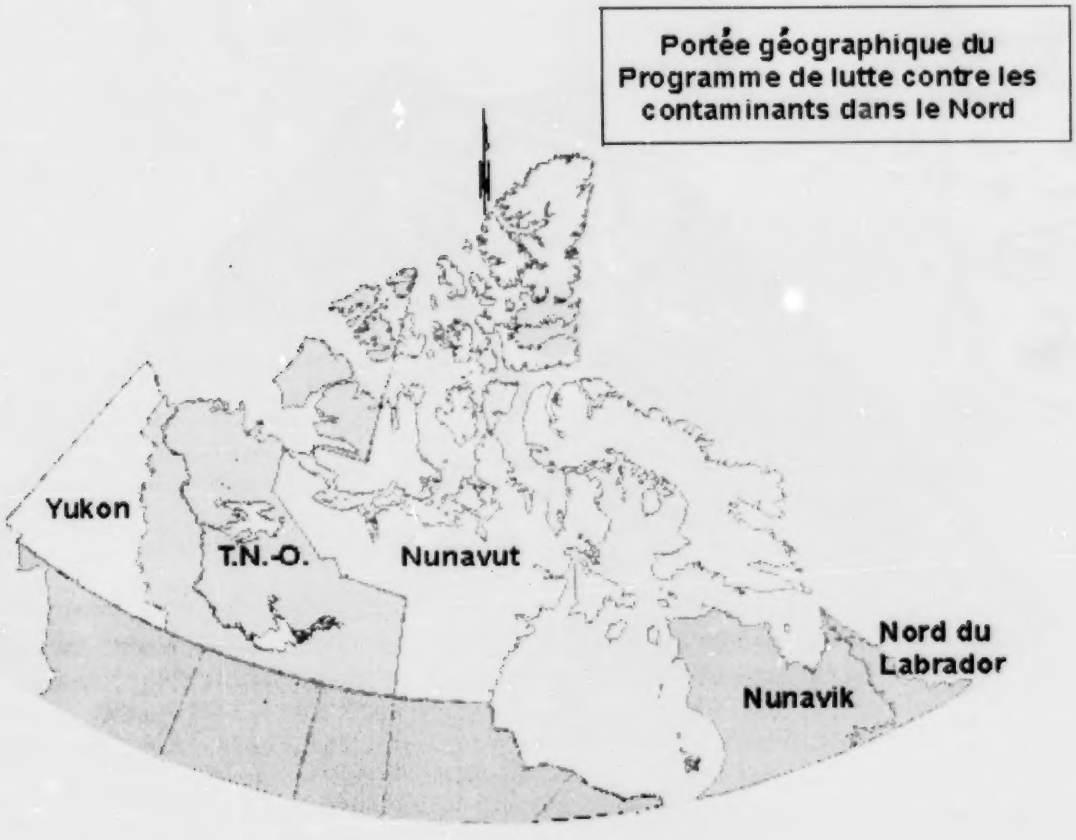
Portée géographique du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord
Yukon
T.N.-O.
Nunavut
Nord du Labrador
Nunavik

4.0 Structure de gestion et partenariats novateurs

La contamination de la chaîne trophique de l'Arctique est un problème multi-instances, qui préoccupe à la fois les gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones, mais qui ne peut être réglé que par des actions de la communauté internationale, à l'échelle planétaire. Les besoins et les préoccupations en cause doivent fournir de l'information qui satisfasse aux normes scientifiques internationales, mais ils doivent aussi répondre aux besoins exprimés au niveau de la collectivité, et au niveau des consommateurs d'aliments traditionnels.

Un programme qui vise des problèmes aussi complexes sur les plans scientifique et politique nécessite des structures et des stratégies de gestion, de planification et de mise en oeuvre bien élaborées. C'est la nature multi-disciplinaire du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) qui lui a permis d'élaborer de telles structures et stratégies. La plupart des points forts du PLCN sont attribuables à l'approche de partenariat qui est à la base de son processus de gestion; y sont inclus des représentants qui parlent avec les responsables des principaux domaines de recherche sur les contaminants de l'Arctique dans une optique écosystémique, des préoccupations, des besoins et des priorités des collectivités du Nord, et des programmes internationaux et nationaux de lutte contre les substances toxiques.

Le PLCN est dirigé par un comité de gestion présidé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), et qui compte des représentants des quatre organisations autochtones du Nord [le Conseil des Premières Nations du Yukon, la Nation dénée, Inuit Tapirisat du Canada et la Conférence circumpolaire inuite (Canada)], des gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, du Comité de nutrition et de santé du Nunavik, et de quatre ministères fédéraux (Environnement, Pêches et Océans, Santé, et Affaires indiennes et du Nord). Le comité de gestion est responsable de l'établissement des politiques et des priorités du PLCN en matière de recherche et des décisions finales concernant l'allocation des fonds. Trois comités territoriaux sur les contaminants au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (mis sur pied en 1999-2000) et le Comité sur la nutrition et la santé du Nunavik appuient ce comité national. Les fonds nécessaires pour le budget annuel de recherche de 5,4 millions de dollars du PLCN II proviennent du du PLCN a repensé la Phase II du PLCN pour la demande de fonds au cours de l'exercice 1999/2000. Les deux principales initiatives entreprises étaient : 1) l'élaboration de plans détaillés qui représentent la vision et la direction stratégique à long terme pour la Phase II du PLCN, et 2) la mise en oeuvre d'un processus de révision plus ouvert et plus transparent. Cette nouvelle structure de gestion est conçue pour faire en sorte que le PLCN demeure scientifiquement défendable et socio-culturellement informé, tout en réalisant de réels progrès en ce qui a trait aux grands objectifs de politiques du Programme.

Des plans détaillés ont été élaborés pour chacun des quatre principaux sous-programmes du PLCN : i) santé humaine, ii) surveillance de la santé des personnes et des

écosystèmes de l'Arctique et l'efficacité des contrôles internationaux, iii) politique internationale, et iv) éducation et communications. Ils fournissent l'orientation nécessaire aux promoteurs de projets, aux examinateurs, aux équipes

d'examinateurs, aux comités territoriaux sur les contaminants et au Comité de gestion du PLCN. Ces plans évoluent constamment et sont révisés au moins une fois par année.

En vertu du nouveau processus d'examen des projets, le Comité technique du PLCN a été remplacé par un processus externe d'examen par des pairs encadré par des équipes d'examen. L'examen des projets est une approche à deux volets comportant un examen scientifique par des examinateurs externes, facilité par des équipes d'examen technique, et un examen socio-culturel, facilité par des équipes d'examen, les trois comités territoriaux sur les contaminants (CTC), le Comité de nutrition et de santé du Nunavik (CNSN) et l'Association des Inuits du Labrador (AIL). Les deux ensembles de recommandations sont pris en considération par le Comité de gestion lors de la prise de décision finale en matière de financement. Les projets présentés dans le cadre du sous-programme sur l'éducation et les communications sont évalués par des pairs, sous l'égide d'une équipe d'examen, et les trois CTC. Tous les pairs, équipes d'examen et CTC se servent des critères d'évaluation et des plans détaillés pour examiner et noter les projets. La consultation de l'autorité compétence de la collectivité nordique ou de l'organisation autochtone nationale est requise pour tous les projets comportant des travaux sur le terrain dans le Nord et des analyses d'échantillons comme condition d'approbation du financement. L'Équipe d'examen socio-culturel garantit que chaque projet applicable a effectué les consultation requises.

PLCN est géré en partenariat, par une série de comités interdépendants (voir également la figure sur les ***Structures de gestion du PLCN***) décrite ci-dessous :

- **Le Comité de gestion du PLCN** est présidé par le MAINC et doit faciliter la mise en oeuvre du PLCN, établir les politiques et lesles plans détaillés, réviser les plans détaillés et prendre des décisions finales quant à l'allocation des fonds. C'est un comité multi-disciplinaire comprenant des gestionnaires des ministères fédéraux de la Santé, des Pêches et des Océans, de l'Environnement et du MAINC, des représentants des gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que des quatre organisations autochtones du Nord (le Conseil des Premières Nations du Yukon, la Nation dénée, Inuit Tapirisat du Canada et la Conférence circumpolaire inuite (Canada).

- **Le Comité des partenaires autochtones** est composé des représentants des quatre organisations autochtones du Nord (énumérées ci-dessus), des présidents des comités territoriaux sur les contaminants et des représentants de l'Administration centrale du MAINC (c.-à-d. le président du Comité de gestion du PLCN et le gestionnaire du PLCN). Ce comité s'occupe de questions comme l'éthique et la recherche responsable, la participation de la collectivité aux recherches, et les stratégies basées sur l'éducation, les communications et la collectivité dans le cadre du PLCN. Par le biais des partenariats établis dans le cadre du PLCN, les quatre organisations autochtones du Nord ont développé leur

propre capacité face aux problèmes des contaminants. Elles ont pu participer aux niveaux national et international pour que leurs positions soient prises en compte lors de l'élaboration des politiques, ce qu'illustrent leur participation active au Conseil de l'Arctique, ainsi que l'important rôle joué par la

Conférence circumpolaire inuite qui a poussé l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE -ONU), à aller de l'avant avec un protocole sur les polluants organiques persistants (POP). Avec l'appui du PLCN, les organisations autochtones du Nord étaient également représentées par un organe unique, le Canadian Arctic Indigenous Peoples Against POPs (CAIPAP), lors des récentes négociations planétaires sur les POP, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elles ont influé de façon significative sur les résultats des négociations internationales, ce qui a entraîne une plus grande prise en charge de la question par les Autochtones. Il s'agit d'une réalisation remarquable qui établit un modèle pour la participation future des peuples autochtones aux affaires gouvernementales canadiennes.

Il y a trois comités territoriaux sur les contaminants (CTC) :

- **Le Comité des contaminants du Yukon (CCY)** élabore et coordonne un programme régional complet de recherches sur les contaminants et établit les priorités que le Comité de gestion du PLCN doit prendre en considération pour le Yukon. Présidé par le MAINC, il est composé de représentants d'Environnement Canada (EC), de Pêches et Océans (MPO), du gouvernement territorial du Yukon - ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Direction de la protection et de l'évaluation de l'environnement, de Santé Canada (SC), des Premières Nations régionales du Yukon, du Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY), du Collège du Yukon et de la Yukon Conservation Society. Il est directement issu du PLCN et fournit aux résidents du Yukon un lien direct avec les projets du PLCN. Tous les projets de recherches sur les contaminants menés au Yukon sont soit élaborés et gérés, soit révisés et approuvés par le CCY. Les communications sur les contaminants au Yukon sont médiatisées par le biais du CCY, et les consultations individuelles, qui ont lieu au besoin ou sur demande, sont un élément important de ce processus. Les collectivités sont reliées au CCY, et le CPNY joue un rôle important en coordonnant leur apport.

- **Le Comité des contaminants de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest (CCE-TNO)** élabore et coordonne un programme régional complet de recherches sur les contaminants et établit les priorités pour les T. N.-O. En 1989, le gouvernement des T. N.-O. a formé un comité sur les contaminants de l'environnement, qui vise essentiellement les problèmes de santé, pour communiquer les résultats de l'étude sur l'île Broughton. Avec la création du PLCN, ce comité a élargi son rôle, particulièrement avec l'inclusion de membres d'horizons plus techniques, afin d'englober les travaux du PLCN. En 1997, la réorganisation a donné lieu à la formation d'un deuxième comité, le CCE-TNO, qui s'intéresse actuellement surtout au PLCN. Le CCE-TNO relève du Comité de

gestion du PLCN pour tout ce qui touche au PLCN. Le comité présente une position des T.N.-O. que doit prendre en considération le Comité de gestion du PLCN. Il est composé de représentants du MAINC, d'EC, du MPO, de SC, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) - ministères de la Santé et des Services sociaux et des Ressources, de la Faune et du Développement

économique, de la Nation dénée, d'ITC, de l'Aurora Research Institute, d'Inuvialuit, des Premières Nations Gwich'in, des Premières Nations Sahtu, des Premières Nations Deh Cho, des Premières Nations métisses North Slave, des Premières Nations métisses South Slave, des Premières Nations Dogrib associées au Traité numéro 11 et des Premières Nations Akaitcho. Il élabore des stratégies et des priorités en vue d'études de collaboration, et fournit de l'information au public sur la présence et les effets possibles de contaminants. De concert avec le gouvernement des T.N.-O. - ministère de la Santé, de l'information est également fournie au public sur les risques et les avantages de consommer des aliments traditionnels. Le CCE-TNO compte un très grand nombre de membres provenant des organisations régionales des Autochtones des T. N.-O. et des ministères des gouvernements fédéral et territorial, et a des liens avec les collectivités, les conseils de santé régionaux, les représentants de santé des collectivités et les coordonnateurs régionaux des contaminants.

- **Le Comité des contaminants de l'environnement du Nunavut (CCE-N)** a été mis sur pied en mai 2000. Le CCE-N est basé sur le CCE-TNO, avec des responsabilités et une représentation semblables. Son mandat a été établi en fonction de ceux élaborés pour le CCE-TNO. Le CCE-N est composé de membres des organismes suivants : MAINC, EC, MPO, ITC, Kivalliq Inuit Association, Nunavut Water Board, Qikiqtani Inuit Association, Qikiqtaaluk Wildlife Board, Nunavut Tunngavik Inc, ministères de la Santé et des Services sociaux et du Développement durable du gouvernement du Nunavut (GN), de la Kivalliq Wildlife Federation et du Nunavut Research Institute. Il a également des liens avec les collectivités, les représentants de la santé des collectivités et les coordonnateurs régionaux en matière de contaminants. À l'aide d'une approche de coopération et de collaboration, le Comité fait en sorte que les recherches sur le contaminants visent des sujets qui sont importants pour les résidents du Nunavut. Le Comité s'efforce d'établir les priorités des collectivités et leurs lacunes en matière d'information en vue des futures activités de recherche et informe les collectivités des projets de recherche et les implique dès le début.

Il y a deux autres comités régionaux :

- **Le Comité sur la nutrition et la santé du Nunavik** est issu du PCB Resource Committee, mis sur pied en 1988. La portée du comité s'est élargie avec le temps pour inclure des perspectives à la fois sur les avantages et les risques, et contextualise l'information scientifique dans un cadre qui répond mieux aux besoins de la population. Le Comité est l'organe reconnu et autorisé pour la région pour les questions de santé et d'environnement. Il est actuellement présidé par le Directeur de la Santé et des Services sociaux pour le Nunavik, et comprend parmi ses

membres le Directeur de la santé publique pour le Nunavik, les représentants du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Nunavik, Santé Nunavik, le centre de recherche Makivik, le gouvernement régional de Kativik, les deux centres de santé du Nunavik (Inuulitsivik et Tulattavik), et le centre de recherche CHUQ. Un grand nombre de ces postes sont occupés par des Inuits. Le mandat du Comité est de : fournir une orientation aux politiques régionales sur la nutrition et la santé; fournir des

conseils sur la santé, la nutrition et l'environnement pour défendre les intérêts des organisations du Nunavik et diriger, ainsi que stimuler, les activités de recherche sur ces questions; adapter pour la région les stratégies d'intervention conçues à l'extérieur du Nunavik et devant être utilisées dans la région, et mobiliser les acteurs régionaux pour qu'ils définissent des interventions nouvelles ou plus appropriées; au besoin définir les conseils de santé pour la région, conformément aux différents organismes concernés; représenter les intérêts du Nunavik aux niveaux national et international, sur des questions concernant la nutrition, la santé et l'environnement; examiner les projets de recherche et intégrer et communiquer les résultats des recherches sur la santé environnementale pour le grand public ainsi que pour certains groupes cibles.

- **Association des Inuits du Labrador et Commission des services de santé des Inuits du Labrador (AIL et CSSIL)**. La LIA a été formée en 1973 et incorporée aux termes du droit de Terre-Neuve en 1975 et exploite un organisme à but non lucratif qui protège les droits et les intérêts des Inuits du Labrador et en fait la promotion. Le LIA fait partie du Inuit Tapirisat du Canada (ITC). Un conseiller en environnement, un agent de la faune, et le Bureau de recherche en environnement, y compris un CRC, sont chargés des préoccupations environnementales. La Labrador Health Commission (affiliée au LIA) est responsable des questions générales de santé des Inuits du Labrador et assure la réalisation du programme dans les domaines de la santé mentale, des services de santé non assurés, de la santé et de la sécurité communautaires, des toxicomanies, de la santé publique, et des services à la famille. Le LIA et son organisme de santé affilié, le LIHC, s'occupent des problèmes régionaux de santé environnementale, comme les contaminants dans les aliments traditionnels, une orientation étant fournie au besoin par le Conseil de direction, qui compte des représentants de chacune des collectivités inuites du Labrador.

On a mis sur pied plusieurs équipes d'examen et de comités spéciaux relevant du Comité de gestion du PLCN :

- **L'équipe d'examen de la santé humaine,** présidée par Santé Canada(SC)/Direction de la Protection de la santé, facilite l'examen technique de tous les projets portant sur la santé humaine qui demandent un financement du PLCN par le biais d'examinateurs scientifiques externes. Les membres de l'équipe comprennent des représentants d'ITC, de SC/Direction de la Protection de la santé, SC/Direction des services médicaux, GTNO - Santé et services sociaux, du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) et du MAINC. Des

recommandations techniques basées sur les critères d'examen et les plans détaillés et un classement des projets sont fournis au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors de la prise de décision finale en matière de financement.

- **L'équipe d'examen de la surveillance biotique/abiotique**, présidée par le MAINC, facilite l'examen technique de tous les projets qui relèvent du sous-programme *Surveillance de la santé des peuples et des écosystèmes de l'Arctique et de l'efficacité des contrôles internationaux* par le biais

  d'examinateurs scientifiques externes. Les membres de l'équipe comprennent des représentants de l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), du ministère des Pêches et des Océans (MPO)/Institut des eaux douces, MPO/Institut des sciences de la mer, d'Environnement Canada (EC)/Service canadien de la faune (SCF), d'EC/Service météorologique du Canada (SMC), d'EC/Institut national de recherche sur les eaux et du GTNO-RWED. Des recommandations techniques basées sur les critères d'examen et les plans détaillés et un classement des projets sont fournis au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors de la prise de décision finale en matière de financement.

- **L'équipe d'examen en matière d'éducation et de communications** a été mise sur pied pour procéder à l'examen technique des projets entrant dans la catégorie Éducation/Communications. Le plan détaillé et les critères d'examen Éducation et communications sont utilisés pour évaluer les projets. Les membres de l'équipe comprennent des représentants des quatre organisations autochtones, les présidents des CTC, un représentant du NNHC et du MAINC/AC. Les projets sont soumis à un examen externe, facilité par l'équipe d'examen. En outre, les présidents des CTC et le NNHC se servent de leurs comités respectifs pour appuyer l'examen des projets associés à leur région. Des recommandations et un classement des projets sont fournis au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors de la prise de décisions finales en matière de financement.

- **L'équipe d'examen social et culturel** procède à l'examen socio-culturel de tous les projets basé sur quatre critères : les communications, les priorités dans le Nord, le développement des capacités et les connaissances traditionnelles. Il confirme également que les consultations requises ont été effectuées et propose des façons dont les connaissances traditionnelles pourraient améliorer les projets. Le président de cette équipe d'examen appartient au MAINC/AC, et les autres membres sont les présidents des CTC et du NNHC, les représentants des quatre organisations autochtones et deux scientifiques du PLCN. On utilise les critères de l'examen social et culturel et les lignes directrices révisées en matière de recherche responsable pour évaluer les projets. Les présidents des CTC et le NNHC font appel à leurs comités respectifs pour appuyer l'examen des projets associés à leur région. Des recommandations et un classement des projets sont fournis au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors de la prise de décision finale en matière de financement.

- **Le Comité spécial sur les connaissances traditionnelles** cherche des façons d'intégrer officiellement les connaissances traditionnelles au PLCN. Ce comité relève directement du Comité de gestion du PLCN et comprend les principaux membres suivants : la Nation dénée (président), le CYFN, l'ITC, Santé Canada, les présidents des CTC, le MAINC (secrétariat du PLCN) et deux scientifiques du PLCN.

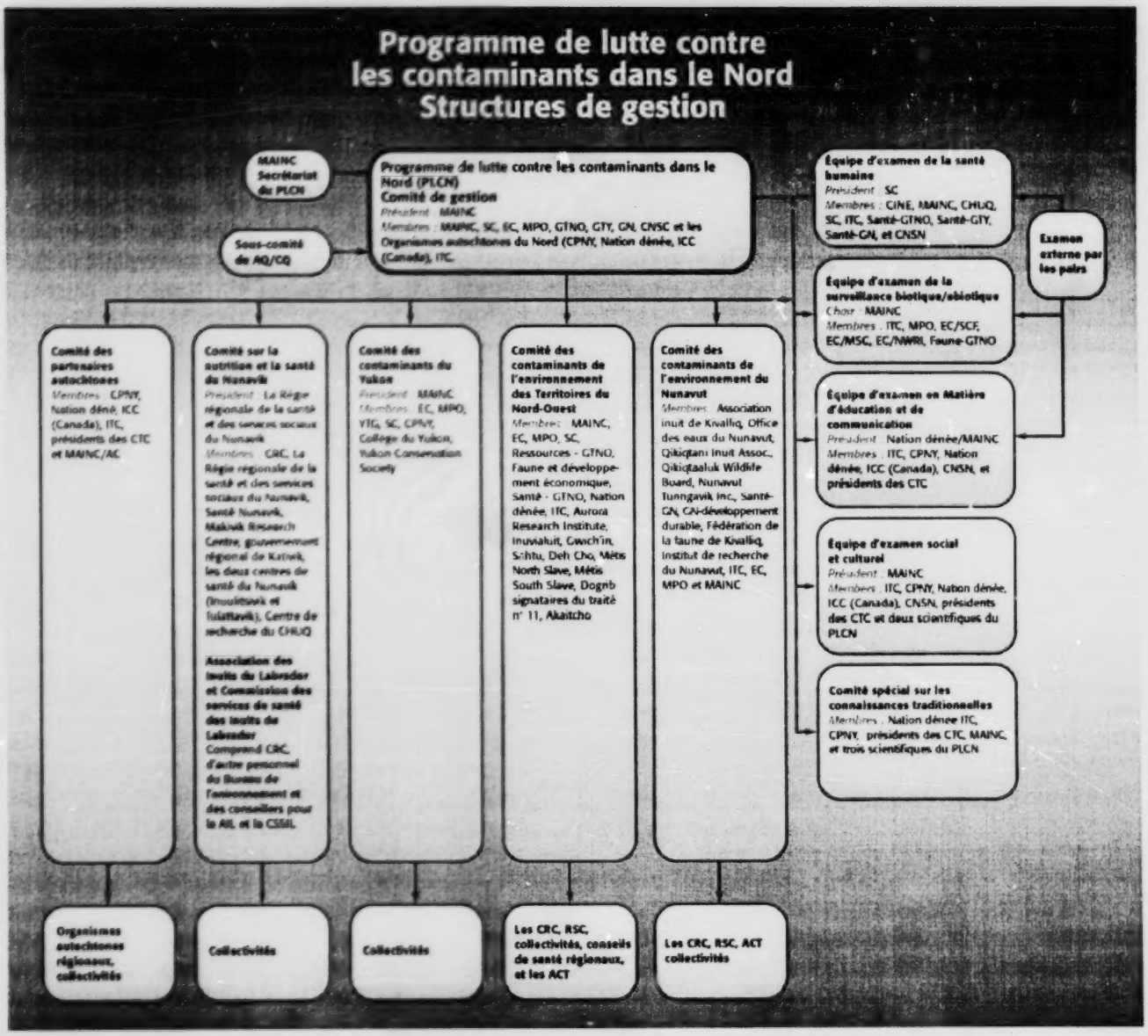
Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord
Structures de gestion
MAINC Secrétariat du PLCN
Sous-comité de AQ/CQ
Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN)
Comité de gestion
Président : MAINC
Membres : MAINC, SC, EC, MPO, GTNO, GTY, GN, CNSC et les Organismes autochtones du Nord (CPNY, Nation dénée, ICC (Canada), ITC.
Équipe d'examen de la santé humaine
Président : SC
Membres : CINE, MAINC, CHUQ, SC, ITC, Santé-GTNO, Santé-GTY, Santé-GN, et CNSN
Examen externe par les pairs
Équipe d'examen de la surveillance biotique/abiotique
Chair : MAINC
Membres : ITC, MPO, EC/SCF, EC/MSC, EC/NWRI, Faune-GTNO
Équipe d'examen en Matière d'éducation et de communication
Président : Nation dénée/MAINC
Membres : ITC, CPNY, Nation dénée, ICC (Canada), CNSN, et présidents des CTC
Équipe d'examen social et culturel
Président : MAINC
Membres : ITC, CPNY, Nation dénée, ICC (Canada), CNSN, présidents des CTC et deux scientifiques du PLCN
Comité spécial sur les connaissances traditionnelles
Membres : Nation dénée ITC, CPNY, présidents des CTC, MAINC, et trois scientifiques du PLCN
Comité des partenaires autochtones
Membres : CPNY, Nation dénée, ICC (Canada), ITC, présidents des CTC et MAINC/AC
Comité sur la nutrition et la santé du Nunavik
Président : La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
Membres : CRC, La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, Santé Nunavik, Makivik Research Centre, gouvernement régional de Kativik, les deux centres de santé du Nunavik (Inuulitsivik et Tulattavik), Centre de recherche du CHUQ
Association des Inuits du Labrador et Commission des services de santé des Inuits du Labrador
Comprend CRC, d'autre personnel du Bureau de l'environnement et des conseillers pour la AII, et la CSSIL
Comité des contaminants du Yukon
Président : MAINC
Membres : EC, MPO, YTG, SC, CPNY, Collège du Yukon, Yukon Conservation Society
Comité des contaminants de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest
Membres : MAINC, EC, MPO, SC, Ressources - GTNO, Faune et développement économique, Santé - GTNO, Nation dénée, ITC, Aurora Research Institute, Inuvialuit, Gwich'in, Sahtu, Deh Cho, Métis North Slave, Métis South Slave, Dogrib signataires du traité n° 11, Akaitcho
Comité des contaminants de l'environnement du Nunavut
Membres : Association inuit de Kivalliq, Office des eaux du Nunavut, Qikiqtani Inuit Assoc., Qikiqtaaluk Wildlife Board, Nunavut Tunngavik Inc., Santé-GN, GN-développement durable, Fédération de la faune de Kivalliq, Institut de recherche du Nunavut, ITC, EC, MPO et MAINC
Organismes autochtones régionaux, collectivités
Collectivités
Collectivités
Les CRC, RSC, collectivités, conseils de santé régionaux, et les ACT
Les CRC, RSC, ACT collectivités

5.0 Brève description du processus d'examen des projets du PLCN

Il y a en tout trois grands niveaux d'examen de projets, comme le montre la figure intitulée ***Cycle d'examen et de financement de projets du PLCN***. Ce sont, dans l'ordre d'importance :

i) Le Comité de gestion du PLCN

- approbation finale des décisions de financement basée sur les recommandations des équipes d'examen, des Comités territoriaux sur les contaminants (CTC) et le Comité de nutrition et de santé du Nunavik (CNSN);
- demande d'informations additionnelles auprès du promoteur du projet, au besoin, avant la décision finale.

ii) Équipes d'examen de projets

- il y a quatre équipes d'examen : Santé humaine, Surveillance (écosystème), Éducation/Communications, et Social/Culturel;
- les équipes d'examen Santé humaine et Surveillance examinent les projets liés à la santé humaine et à la surveillance d'un point de vue technique et en fonction de critères bien établis. Des examinateurs de l'extérieur du programme fournissent des commentaires techniques sur les projets à ces deux équipes (également en fonction de critères bien établis);
- l'équipe d'examen Éducation/Communications examine les projets liés à l'éducation et aux communications d'un point de vue technique et socio-culturel et en fonction de critères bien établis. Un processus d'examen extérieur des projets d'éducation/communications sera lancé pour l'examen du projet 2001-2002;
- l'équipe d'examen Social/Culturel examine tous les projets (sauf les projets d'éducation et de communications) d'un point de vue socio-culturel et en fonction de critères bien établis;
- les commentaires et les recommandations en matière de financement fournis par toutes ces équipes d'examen sont réunis et envoyés au Comité de gestion.

iii) Comités régionaux

Comités territoriaux sur les contaminants

- chaque territoire a un comité territorial sur les contaminants - le Comité du Yukon sur les contaminants (CYC), le Comité des T.N.-O. sur les contaminants dans l'environnement (CTNOCE) et le Comité du Nunavut sur les contaminants dans l'environnement (CNCE); de plus, il existe un comité d'examen pour le Nunavik (Nunavik Nutrition and Health Committee-NNHC), alors que les projets pour le Labrador sont examinés par l'Association des Inuits du Labrador (AIL) et son organe affilié, la Commission des services de santé des Inuits du Labrador (CSSIL);
- chacun de ces comités examine tous les projets de travail proposés dans sa région;

- étant donné que les présidents des CTC et un représentant du NNHC sont membres des équipes d'examen Éducation/Communications et Social/Culturel, les commentaires et les recommandations sur les projets concernant l'éducation/communicationset les commentaires socio-culturels sur les autres projets sont transmis à chacune de ces équipes d'examen par les présidents des CTC;
- les commentaires et questions techniques sur les projets liés à la santé humaine et à la surveillance sont envoyés aux équipes d'examen respectives (c.-à-d. les présidents de Santé humaine et de Surveillance) qui en tiennent compte lors de l'examen des projets.

Nunavik

- Les projets pour le PLCN sont examinés par le Nunavik Nutrition and Health Committee (NNHC), qui est formé des représentants des diverses organisations de la région. Au besoin, les projets sont envoyés à des collectivités spécifiques en vue de leur examen et de leur approbation. Les résultats de ces examens sont communiqués à Inuit Tapirisat du Canada (ITC) et sont présentés à la fois par le représentant du NNHC et par l'ITC durant l'examen de projet du PLCN au niveau du comité de gestion.

Labrador

- L'Association des Inuits du Labrador est l'organisme d'autorisation pour la recherche dans le nord du Labrador. Les projets du PLCN sont examinés et approuvés par le Bureau de l'environnement, l'Association des Inuits du Labrador (AIL) et la Commission des services de santé des Inuits du Labrador (CSSIL), avec l'appui de l'ITC avant de passer devant les comités d'examen du PLCN. Au sein de l'AIL, l'examen est fait par les organes compétents (p. ex. Directeur exécutif et les conseillers appropriés (conseiller environnemental, Directeur exécutif de la CSSIL, etc.).

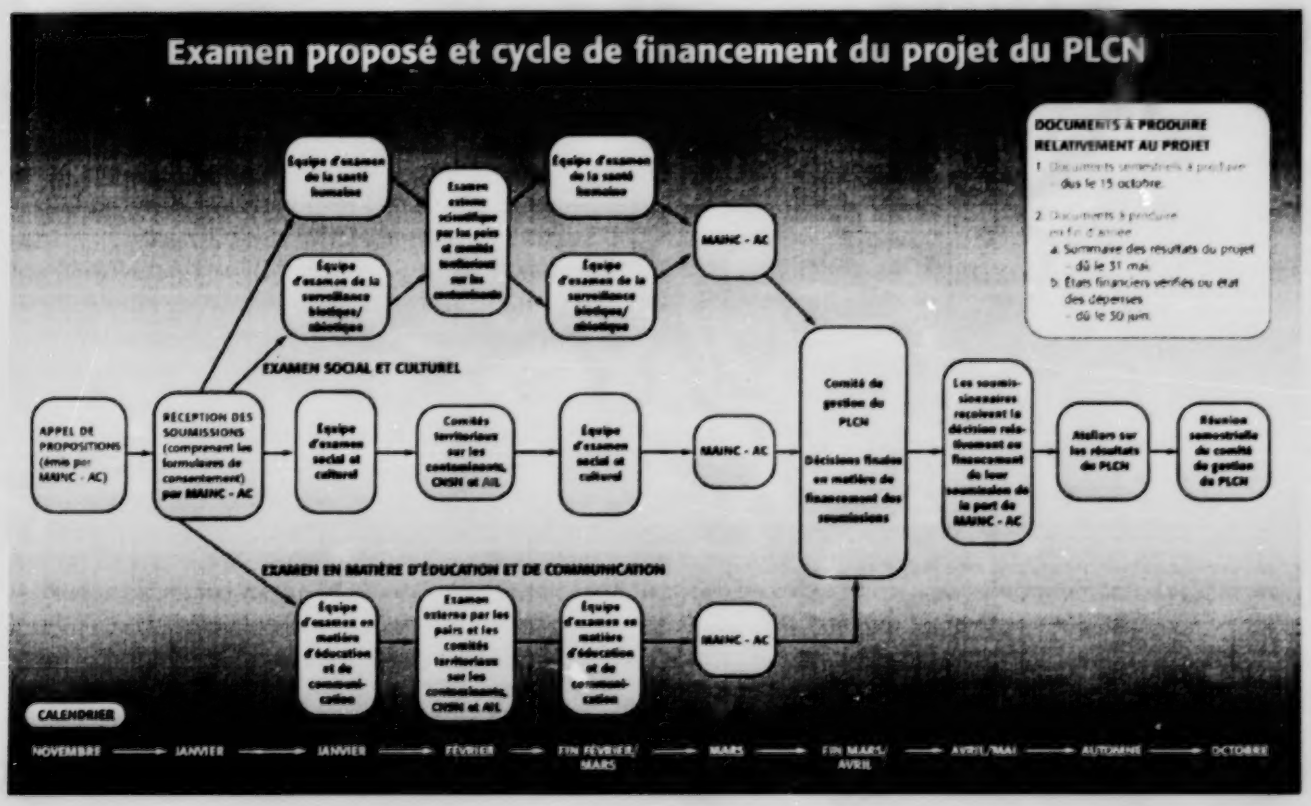
Examen proposé et cycle de financement du projet du PLCN
DOCUMENTS À PRODUIRE RELATIVEMENT AU PROJET
1. Documents semestriels à produire
- dus le 15 octobre
2. Documents à produire en fin d'année
a. Sommaire des résultats du projet
- dû le 31 mai
b. États financiers vérifiés ou état des dépenses
- dû le 30 juin
Équipe d'examen de la santé humaine
Équipe d'examen de la surveillance biotique/ abiotique
Examen externe scientifique par les pairs et comités territoriaux sur les contaminants
Équipe d'examen de la santé humaine
Équipe d'examen de la surveillance biotique/ abiotique
MAINC - AC
EXAMEN SOCIAL ET CULTUREL
APPEL DE PROPOSITIONS (émis par MAINC - AC)
RÉCEPTION DES SOUMISSIONS (comprenant les formulaires de consentement) par MAINC - AC
Équipe d'examen social et culturel
Comités territoriaux sur les contaminants, CNSN et AIL
Équipe d'examen social et culturel
MAINC - AC
Comité de gestion du PLCN
Décisions finales en matière de financement des soumissions
Les soumissionnaires reçoivent la décision relativement au financement de leur soumission de la part de MAINC - AC
Ateliers sur les résultats du PLCN
Réunion semestrielle du comité de gestion du PLCN
EXAMEN EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE COMMUNICATION
Équipe d'examen en matière d'éducation et de communication
Examen externe par les pairs et les comités territoriaux sur les contaminants, CNSN et AIL
Équipe d'examen en matière d'éducation et de communication
MAINC - AC
CALENDRIER
NOVEMBRE
JANVIER
JANVIER
FÉVRIER
FIN FÉVRIER/ MARS
MARS
FIN MARS/ AVRIL
AVRIL/MAI
AUTOMNE
OCTOBRE

6.0 Utilisation des l'information du programme dans les principales initiatives en matière de gestion et de politique

Des efforts considérables sont consentis pour faire en sorte que les résultats du PLCN soient utilisés lors des évaluations du risque pour la santé humaine et pour étayer le besoin de contrôles internationaux et nationaux des contaminants préoccupants, comme le montre le diagramme intitulé ***Utilisation de l'information du programme dans les principales initiatives en matière de gestion et de politique***.

Le diagramme intitulé ***Protocol for Contaminants Health and Harvest Information Release in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut*** présente un protocole pour la divulgation d'information sur la santé, qui a été élaboré pour les trois territoires. On sait très bien que les aliments traditionnels sont la principale source d'exposition des humains aux contaminants (à l'exception du cadmium des cigarettes). Les données du PLCN, qui mesurent les concentrations de contaminants dans une source alimentaire et qui suggèrent que celles-ci pourraient être une préoccupation pour la santé humaine, sont présentées à Santé Canada en vue d'une évaluation du risque pour la santé. Ce protocole comporte quatre grandes activités, décrites ci-dessous :

i) **Validation et vérification des données** - Au besoin, les données sur les contaminants qui suggèrent qu'il faudrait procéder à une évaluation du risque sont envoyées par le ministère ou l'organisme qui est l'auteur du projet PLCN, ou par un représentant du Comité de gestion, à l'agent d'assurance de qualité/contrôle de qualité (AQ/CQ), pour une vérification de la qualité. Les données sont aussi envoyées au MAINC-AC pour savoir que le processus d'évaluation du risque pour la santé a été mis en branle. Dans les cas où on ne connaît pas les procédures AQ/CQ pour le laboratoire qui a fait les analyses, les données sont alors envoyées à l'agent AQ/CQ, qui en vérifie la qualité. Dans les cas où le laboratoire en question fait actuellement partie du programme AQ/CQ du PLCN, il n'est peut-être pas nécessaire d'envoyer les données à l'agent AQ/CQ pour vérification. Dans les deux cas, de nouvelles analyses des échantillons peuvent être requises, ce qui se fait généralement après consultation auprès de l'organisation initiatrice, de l'agent AQ/CQ, d'un représentant du territoire en matière de santé, de Santé Canada, du MAINC et du Comité de gestion du PLCN, au besoin.

ii) **Processus d'examen préalable** - Les données sur les contaminants sont envoyées par le ministère ou l'organisme initiateur au Comité territorial sur les contaminants concerné (les membres du CTC comprennent des représentants territoriaux de la santé) en vue d'un examen préalable. Le CTC détermine si les données présentées justifient une évaluation officielle des risques pour santé. Si les données ne le justifient pas, le CTC peut encore décider de rendre les données publiques par diverses méthodes de communication (étape iv ci-dessous - diffusion de l'information). Par exemple, le CTC peut émettre un communiqué de presse indiquant que, d'après des données récentes sur les contaminants, un aliment donné ne présente pas de danger pour la santé des consommateurs. Dans les cas où une évaluation du risque pour la santé est justifiée, les données sont alors présentées à Santé Canada par le CTC.

Dans les deux cas, les données et les résultats de l'examen préalable fait par le CTC sont envoyés au MAINC-AC qui, à son tour, transmet l'information au Comité de gestion du PLCN, pour son information. Dans certains cas, le CTC, de concert avec Santé Canada et le MAINC-AC, peut déterminer qu'il n'y a pas assez d'information pour procéder à une évaluation du risque pour la santé humaine pour l'instant, et peut demander de prélever d'autres échantillons et de faire d'autres analyses, ce qui peut nécessiter des fonds additionnels et, par conséquent, la présentation d'un projet que le Comité de gestion du PLCN devra examiner et approuver.

iii) **Processus d'évaluation du risque pour la santé** - Une évaluation du risque pour la santé est effectuée par Santé Canada. Lorsqu'elle est disponible, l'information pertinente sur le régime alimentaire des humains est utilisée. L'évaluation du risque pour la santé est un calcul qui compare la quantité de contaminants dans un aliment à la quantité de contaminants reconnue comme inoffensive ou sans effet néfaste. On se préoccupe de la quantité de contaminants que les personnes accumulent au cours de leur vie, en consommant des aliments traditionnels. Les agents de la santé calculent donc la quantité d'aliments traditionnels que les personnes peuvent assimiler avec sécurité pendant le reste de leur vie, sans risque d'effets apparents. Le calcul est habituellement appelé « maximum nutritionnel hebdomadaire recommandé » (MNHR). Santé Canada, de concert avec les CTC et le MAINC-AC, peut déterminer qu'il n'y a pas assez d'information pour procéder à une évaluation du risque pour la santé humaine pour l'instant, et peut demander de prélever d'autres échantillons et de faire d'autres analyses, ce qui peut nécessiter des fonds additionnels et, par conséquent, la présentation d'un projet que le Comité de gestion du PLCN devra examiner et approuver.

iv) **Diffusion de l'information** - Les résultats de l'évaluation du risque pour la santé sont envoyés à Santé Canada en collaboration avec l'organisme initial et le MAINC (secrétariat du PLCN) au CTC approprié sous forme de lettre de recommandations. Le CTC détermine l'applicabilité des recommandations de l'AC aux habitants du Nord et qui, à son tour, élabore un plan de communication pour rendre l'information publique. Le CTC veille à ce que la méthode de diffusion de l'information tienne compte de la culture et que l'information soit présentée sous une forme facile à comprendre par les collectivités visées. Cela est possible grâce à un apport important des représentants des organisations autochtones du Nord, qui siègent aux CTC. Selon l'importance des résultats de l'évaluation du risque, l'information peut être rendue publique de plusieurs façons, dont les communiqués de presse, les réunions communautaires et les réunions face-à-face. Les directeurs de la santé des territoires, de concert avec les organisations autochtones régionales et Santé Canada, ont la responsabilité de faire en sorte que les personnes reçoivent l'information appropriée. La diffusion des résultats de l'évaluation du risque pour la santé et le choix de la méthode de diffusion publique se font en étroite collaboration avec MAINC-AC. Toute l'information est envoyée par SC et les CTC à MAINC-AC qui, à son tour, transmet l'information au Comité de gestion du PLCN.

Le diagramme intitulé ***Recommended Process for Contaminants Health and Harvest Information Release in Nunavik and Labrador*** décrit un processus recommandé pour la diffusion de l'information les contaminants et la santé qui a été élaboré pour le Nunavik et le Labrador. Il porte sur l'étape 4 : Diffusion de l'information du diagramme précédent

décrivant le protocole de diffusion de l'information sur la santé dans les territoires. On y trouve une brève description du processus pour le Nuanvik et le Labrador :

i) Nunavik - Les résultats de l'évaluation du risque pour la santé humaine sont envoyés par l'organisme initiateur et évaluateur au Directeur de la santé publique (DSP), la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (NRBHSS). Dans le cas d'une évaluation faite dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, les résultats sont envoyés par l'agence appropriée du PLCN au Directeur de la santé publique, au NRBHSS. Au besoin, le DSP confère avec des groupes consultatifs (comme le Comité de nutrition et de santé du Nunavik au sujet des risques liés aux aliments) ou d'autres autorités régionales au Nunavik (p. ex. Makivik en ce qui a trait aux données sur la faune aquatique et terrestre) ou des experts de l'extérieur de la région pour discuter de sujets bien précis. Le DSP élabore un plan de communication pour rendre l'information publique. Le CTC voit à ce que la méthode de diffusion de l'information tienne compte de la culture, et que l'information soit présentée sous une forme facile à comprendre par les collectivités visées, qu'elle soit accessible (sur le plan linguistique et autre), et qu'elle soit éloquente pour les collectivités et les particuliers visés. L'information est rendue publique par le NRBHSS ou une autre autorité régionale. Les méthodes de diffusion de l'information utilisées comprennent les communiqués de presse, les tribunes téléphoniques, les réunions communautaires, les consultations face-à-face et diverses formes de médias imprimés.

ii) Labrador - Au Labrador, les résultats des évaluations des risques pour la santé humaine qui touchent directement les Inuits du Labrador sont envoyés par l'organisme initiateur et évaluateur à l'Association des Inuits du Labrador (AIL) et aux autorités provinciales compétentes, le cas échéant. Dans le cas d'une évaluation faite dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, les résultats sont envoyés par l'agence appropriée du PLCN à l'AIL. Cette dernière, de concert avec la Commission des services de santé des Inuits du Labrador (CSSIL), élabore un plan de communication pour transmettre l'information aux Inuits du Labrador et voit à ce que la méthode de diffusion de l'information tienne compte de la culture et que l'information soit présentée sous une forme facile à comprendre par les collectivités visées, qu'elle soit accessible (sur le plan linguistique et autre), et qu'elle soit éloquente pour les collectivités et les particuliers visés. Les méthodes de diffusion de l'information utilisées comprennent les communiqués de presse, les tribunes téléphoniques, les réunions communautaires, les consultations face-à-face et diverses formes de médias imprimés.

Pour les avis de santé qui touchent à l'intention de la population générale du Labrador, les résultats de l'évaluation des risques pour la santé humaine sont envoyés par l'organisme initiateur, ou l'agence participante du PLCN, directement à Health Newfoundland et à la Health Labrador Corporation (l'équivalent de HN au Labrador). Ces autorités consultent les ministères provinciaux appropriés, élaborent le plan de communication et diffusent l'information de façon appropriée, à l'aide de diverses formes de média.

Utilisation de l'information du programme dans les initiatives de gestion clé/politique

Les objectifs clés du PLCN consistent à:

1. Fournir l'information afin d'aider aux habitants du Nord à prendre des décisions informées quant à l'utilisation de la nourriture.
2. Réduire et, chaque fois que cela est possible, éliminer les contaminants présents dans les aliments traditionnels récoltés dans le Nord.

Ces objectifs mènent vers des décisions portant sur la consommation alimentaire et sur le contrôle des contaminants. Le PLCN vise ces objectifs par l'entremise des sous-programmes suivants : Surveillance de la Santé des peuples et des écosystèmes de l'Arctique et l'efficacité des contrôles internationaux, la Santé humaine, Éducation et communications, et la Politique internationale. Le schéma suivant illustre comment l'information du programme est utilisée dans les initiatives de gestion clé/politique.

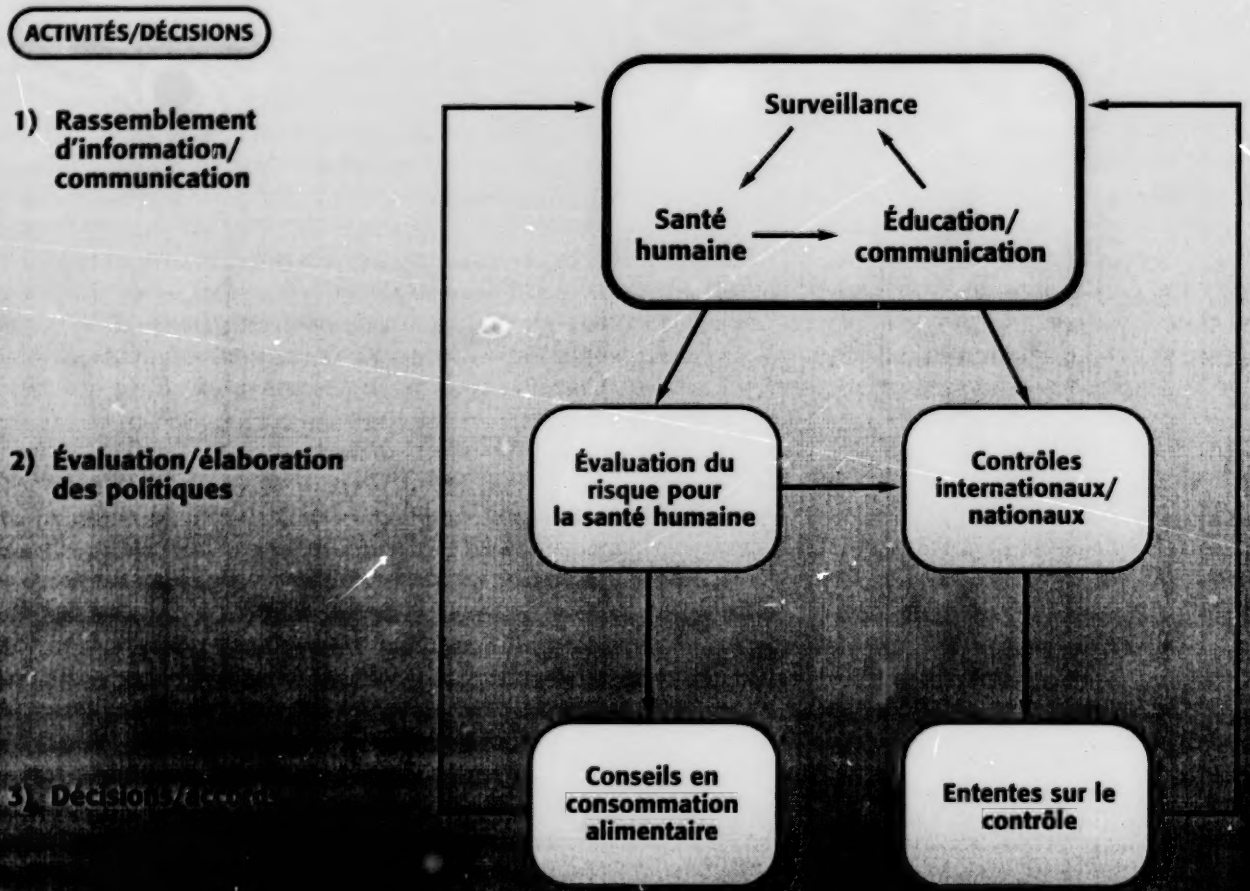

Protocole sur la circulation de l'information relative à la santé et aux récoltes au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut

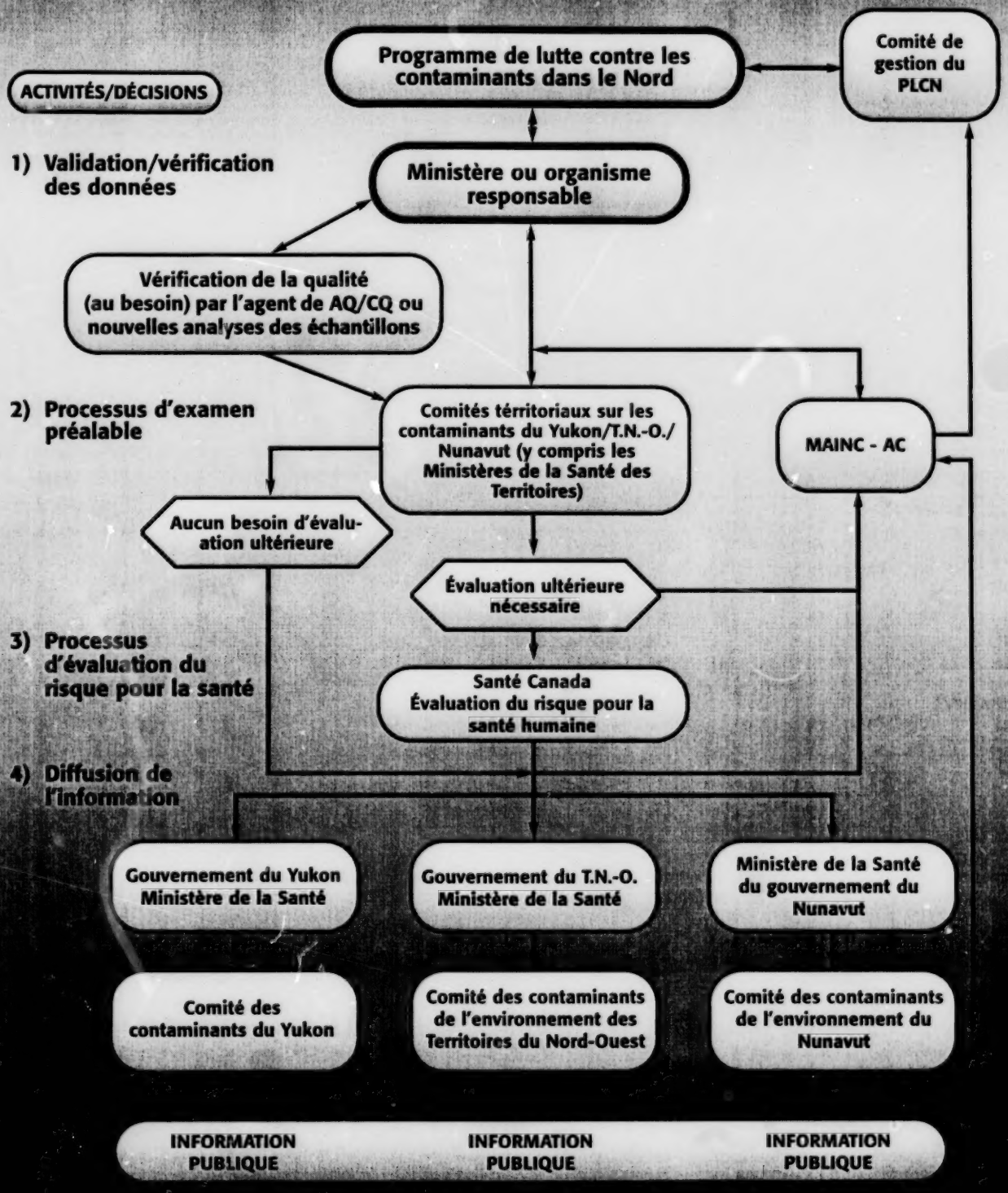

Processus recommandé sur la circulation de l'information relative à l'effet des contaminants sur la santé et les récoltes pour le Nunavik et le Labrador

Nunavik :

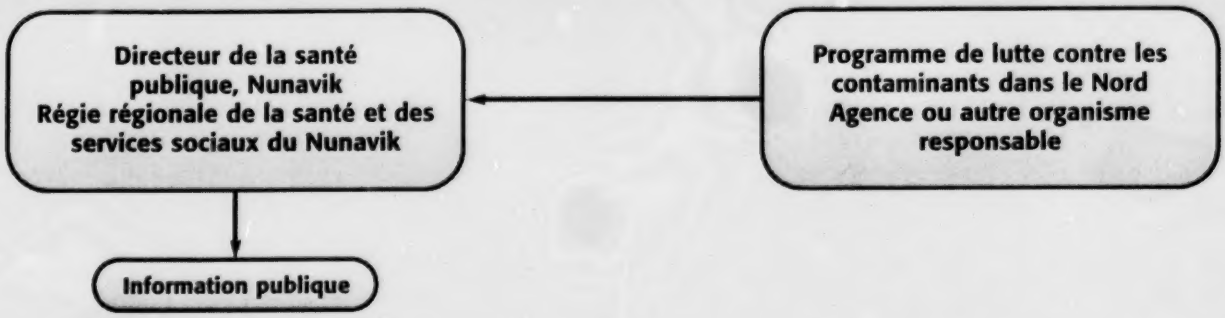

Labrador (Inuit) :

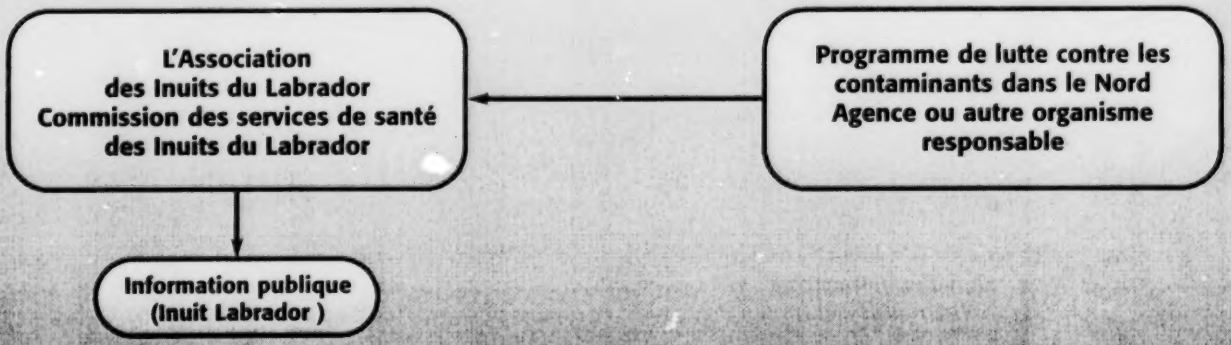

Nunavik :

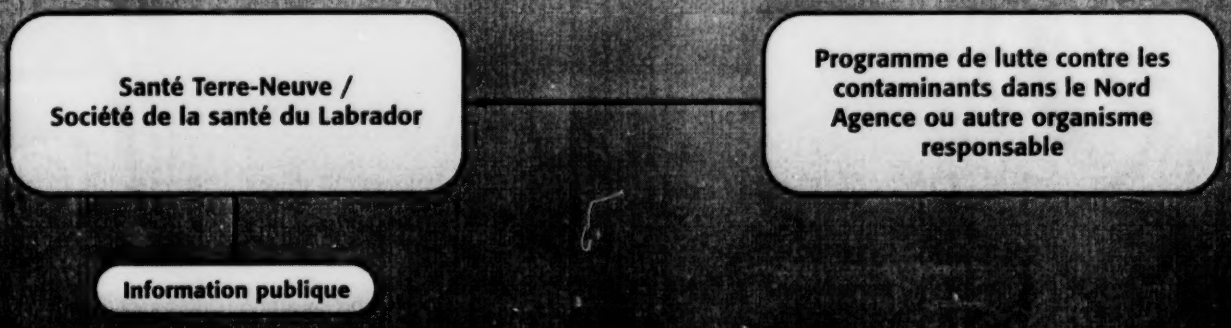

Mandat du Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

Fonctions et responsabilités :

Le Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) est responsable de la gestion, de la coordination et de l'orientation stratégique globales du PLCN; pour y parvenir, il devra :

1. établir et réaligner les priorités du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) et assurer l'appui de la Phase II du PLCN en établissant et en révisant (au besoin) les plans directeurs du PLCN, c.-à-d. les plans d'action à long terme du Programme, au moins une fois par année;

2. veiller à ce que tous les projets correspondent à la portée géographique approuvée du Programme;

3. faciliter la mise en oeuvre du PLCN par le biais de la gestion de partenariats;

4. approuver le processus de présentation et d'examen des projets;

5. approuver les exigences du programme pour l'année de planification ainsi que les propositions de projet en fonction des limites établies des enveloppes de financement, des priorités du Programme, d'une vérification de politique et de pertinence par rapport aux plans directeurs, du consentement écrit aux projets par les organisations et les collectivités autochtones, et superviser le processus d'examen des volets scientifique/technique, éducation et communications et socio-culturel des projets proposés;

6. modifier les enveloppes de financement, au besoin, pour chacun des sous-programmes;

7. examiner la progression annuelle des projets approuvés;

8. se réunir au moins deux fois par année pour s'acquitter des fonctions et responsabilités énumérées ci-dessus (cela signifie une réunion au début de l'exercice, et une autre au milieu de l'année).

Critères pour être membres :

Le Comité est composé uniquement de représentants :

1. des ministères qui ont des responsabilités publiques et/ou qui fournissent un

financement pour la gestion de partenariats établis dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Actuellement, les ministères représentés au sein du Comité de gestion sont :

- le ministère des Affaires indiennes et du Nord
- Santé Canada
- le ministère des Pêches et des Océans
- Environnement Canada - Service météorologique du Canada, Institut national de recherche sur les eaux, Service de protection de l'environnement et Service canadien de la faune
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - ministères de la Santé et des Services sociaux et des Ressources, de la Faune et du Développement économique
- Territoire du Yukon - ministères de la Santé et des Services sociaux, et des Ressources renouvelables
- Territoire du Nunavut - ministères de la Santé et du Développement durable

2. des organisations autochtones responsables auprès d'électeurs nationaux ou territoriaux qui consomment des aliments traditionnels du Nord. Ces organisations sont actuellement :

- le Conseil des Premières Nations du Yukon
- la Nation dénée
- la Conférence circumpolaire inuite
- l'Inuit Tapirisat du Canada

Liste de vérification pour l'examen des projets utilisée par le Comité de gestion du PLCN

On trouvera ci-dessous une liste de vérification qui sera utilisée par le Comité de gestion du PLCN lors de la prise de décisions concernant les projets proposés dans le cadre du PLCN :

1. Résultats de l'examen du volet scientifique et technique par des examinateurs externes et les équipes d'examinateurs

2. Résultats de l'examen du volet socio-culturel effectué par les comités régionaux sur les contaminants

3. Résultats de l'examen des projets présentés dans le cadre du sous-programme des communications effectué par les comités régionaux sur les contaminants

4. Le projet prévoit-il une stratégie pour faire connaître les résultats?

5. Le cas échéant, un consentement écrit est-il joint au propjet?

6. Les résultats sont-ils réalisables d'ici la fin du mandat du PLCN?

7. Examen du budget - a) Le niveau et la durée du financement requis sont-ils justifiés en fonction des objectifs convenus? b) Le projet a-t-il reçu ou demandé un autre appui financier? c) Y a-t-il un autre genre d'appui indirect associé? d) Le budget du projet a-t-il été considéré en fonction de l'enveloppe établie du sous-programme?

8. Le promoteur a-t-il encore des produits à fournir dans le cadre de travaux déjà approuvés? Le cas échéant, une retenue ou un rejet du projet actuel sont-ils justifiés?

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION
PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINANTS DANS LE NORD

Revisé: le 24 juillet 2001

Président du comité

David Stone
Directeur, Direction de la Recherche sur
les Sciences et les Contaminants
Affaires du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Pièce 658
HULL (Québec) KIA 0H4
Tél: 819-997-0045
Fax: 819-953-9066
Courriel:stoned@inac.gc.ca

Affaires indiennes et du Nord

Russel Shearer
Chef, Recherche sur les contaminants
Affaires du Nord
Les Terrasses de la Chaudiere
10, rue Wellington, Pièce 660
HULL (Quèbec) KIA 0H4
Tél: 819-994-7484
Fax: 819-953-9066
Courriel:shearerr@inac.gc.ca

Patrick Roach
Scientifique spécialiste des contaminants
Programme de lutte contre les déchets et
les contaminants
Affaires indiennes et du Nord
345 - 300, rue Main
WHITEHORSE YT Y1A 2B5
Tél: 867-667-3139
Fax: 867-667-3271
Courriel:roachp@inac.gc.ca

Jim Wall
Président, CCE-TNO
Directeur de recherche
Institut de recherche Aurora
INUVIK NT X0E 0T0
Tél: 867-777-4029
Fax: 867-777-4264
Courriel:jim_wall@gov.nt.ca

Glen Stephens
Gestionniere, Environnement et
contaminants
Direction des Opérations
Affaires indiennes et du Nord
969 Édifice Qimugjuk
Boîte postale: 2e Étage, Case postale 2000
IQALUIT NU X0A 0H0
Tél: 867-975-4549
Fax: 867-975-4560
Courriel:stephensg@inac.gc.ca

Environnement Canada

Jim Maguire
Directeur
Protection de l'écosystème aquatique
Environnement Canada
CTEU - Pièce H204
867, chemin Lakeshore
Boîte postale: 5050
BURLINGTON ON L7R 4A6
Tél: 905-336-4927
Fax: 905-336-6430
Courriel:jim.maguire@ec.gc.ca

Robert Matheson/Greg Filyk
Chef, Polluants atmosphériques dangereux
Environnement Canada
Gestions atmosphériques transfrontalières
PVM - Étage 11
351, boul. St-Joseph
HULL QC K1A 0H3
Tél: 819-994-3215
Fax: 819-994-3479
Courriel:robert.matheson@ec.gc.ca
Courriel:greg.filyk@ec.gc.ca

Keith Puckett
Chef
Recherche sur les processus
Service météorologique du Canada
Environnement Canada
Pièce 4S311
4905, rue Dufferin
DOWNSVIEW ON M3H 5T4
Tél: 416-739-4836
Fax: 416-739-5708
Courriel:keith.puckett@ec.gc.ca

W. Keith Marshall
Chef
Toxicologie de la faune
Environnement Canada
GAM - Pièce: 101
100, boul Gamelin
HULL QC KIA 0H3
Tél: 819-997-3044
Fax: 819-953-6612
Courriel:keith.marshall@ec.gc.ca

Pêches et Océans Canada

Ron Pierce/Hugh Bain
Directeur
Direction des Sciences de l'Environnement
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Arrêt postal: 12131
OTTAWA ON K1A 0E6
Tél: 613-998-4361
Fax: 613-998-3329
Courriel:pierceron@dfo-mpo.gc.ca
Courriel:bainh@dfo-mpo.gc.ca

Sante Canada

Loc Nguyen/Judy Snider
Directeur
Division des Recherche d'Hygiène du Milieu
Santé Canada
Immeuble Vanguard - Étage:9 - Pièce:920
Pré Tunney, Arrêt postal: 3709C
OTTAWA ON K1A 0K9
Tél: 613-952-2828/941-5748
Fax: 613-954-0692/957-1075
Courriel:loc_nguyen@hc-sc.gc.ca
E-Mail:judy_snider@hc-sc.gc.ca

Mark Feeley
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada
Immeuble Frederick G Banting
Pré Tunney
Arrêt postal:2204D1
OTTAWA ON KIA 0L2
Tél: 613-957-1314
Fax: 613-957-1688
Courriel:mark_feeley@hc-sc.gc.ca

Jay Van Oostdam
Conseiller en epidemiologie
Division des effets de l'environnement sur la
santé humaine, Santé Canada
Immeuble Macdonald - Étage: 6 - Pièce: B628
Pré Tunney
Arrêt postale:3506D2
OTTAWA ON KIA 0K9
Tél: 613-941-3570
Fax: 613-946-6474
Courriel:jay_van_oostdam@hc-sc.gc.ca

Organisations Autochtones

Karen McArthur
Nation dénéé
4701, rue Franklin, 2e étage
Boîte postale: 2338
YELLOWKNIFE NT X1A 2P7
Tél: 867-873-4081
Fax: 867-920-2254
Courriel:denenationkm@ssimicro.com

Cindy Dickson
Conseil des Premières nations du Yukon
11, rue Nisutlin
WHITEHORSE YT Y1A 3S4
Tél: 867-393-9214
Fax: 867-668-6577
Courriel:cdickson@cyfn.net

Scot Nickels/Eric Loring
Inuit Tapirisat du Canada
170, rue Laurier Ouest, 12ième étage
OTTAWA ON K1P 5V5
Tél: 613-238-8181
Fax: 613-234-1991/233-2116
Courriel:snickels@tapirisat.ca
Courriel:eloring@tapirisat.ca

Terry Fenge
Directeur de recherche
Inuit Circumpolar Conference (Canada)
170, rue Laurier Ouest, Pièce 504
OTTAWA ON K1P 5V5
Tél: 613-722-7006
Fax: 613-565-3089
Courriel:tfenge7006@home.com

Gouvernment des Territoires du Nord-Ouest

Jack MacKinnon
Gestionnaire
Protection de la santé
Services de santé et services sociaux
Governement des Territoires du Nord-Ouest
Boîte postale: 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Tél: 867-920-3241
Fax: 867-873-0442
Courriel:Jack_Mackinnon@gov.nt.ca

Ray Case
Gestionnaire, Pêches et faune
Ministère des Ressources, de la Faune et du
Développement économique
600, 5102 ave 50
Yellowknife NT X1A 3S8
Tél: 867-920-8067
Fax: 867-873-0293
Courriel:ray case@gov.nt.ca

Gouvernement du Yukon

Joy Kajiwara
Directeur intérimaire, Spécialiste de
la promotion de la santé
2, rue Hospital
WHITEHORSE YT Y1A 3H8
Tél: 867-667-5302
Fax: 867-667-8338
Courriel: joy.kajiwara@gov.yk.ca

Ruth Hall
Coordonnatrice des sites contaminés
Direction générale de la protection et de l'évaluation
de l'environnement
Gouvernement du Yukon
Boîte postale: 2703
WHITEHORSE YT Y1A 2C6
Tél: 867-667-5851
Fax: 867-393-6205
Courriel:ruth.hall@gov.yk.ca

Gouvernement du Nunavut

Brenda McIntyre
Spécialiste de la promotion de la santé
Ministère de la santé et des services sociaux
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, Station 1000
IQALUIT NU X0A 0H0
Tel: 867-975-5729/5700
Fax: 867-975-5780
E-Mail:bmcintyre@gov.nu.ca

Siu-Ling Han
Gestionnaire de la recherche sur la faune
Ministère du Développement durable
Gouvernement du Nunavut
Boîte postale: 1340
IQALUIT NU X0A 0H0
Tél: 867-975-5900 or 5904
Fax: 867-975-5980 or 5982
Courriel:shan@gov.nu.ca

Région Nunavik

Minnie Grey/Chris Furgal
Directrice
Régie Régionale de la santé et services sociaux Nunavik
Boîte postale: 900
KUUJUAQ QC J0M 1C0
Tél: 819-964-2222/418-666-7000 ext. 555
Fax: 819-964-2888/418-666-2776
Courriel:mgrey@ssss.gouv.qc.ca
Courriel:christopher.furgal@crchul.ulaval.ca

1. Historique des comités territoriaux sur les contaminants (CTC)

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le GTNO a mis sur pied un comité sur les contaminants de l'environnement en 1989, axé principalement sur les questions de santé, pour faire connaître les résultats de l'étude de l'île Broughton. Avec la création du PLCN, ce comité a élargi son rôle, particulièrement avec l'inclusion de membres plus techniques, afin d'englober les travaux du PLCN. En 1997, la réorganisation a donné lieu à la formation d'un second comité, le Comité sur les contaminants de l'environnement des T.N.-O. (NWT-ECC), dont la principale cible actuelle est le PLCN. Le NWT- ECC relève du Comité de gestion du PLCN pour toutes les questions liées au PLCN.
- Au Yukon, le Comité sur les contaminants du Yukon (CCY) a été mis sur pied, seulement pour les travaux entrepris dans le cadre du PLCN, à la suite d'un avis sanitaire émis en 1991 concernant la présence de toxaphène dans le poisson de certains lacs du Yukon, et son rôle a depuis été élargi. Le CCY relève également du Comité de gestion du PLCN pour toutes les questions liées au PLCN.
- Le Nunavut s'occupe depuis longtemps de la question des contaminants en participant au NWT-ECC. En mai 2000, on a mis sur pied un comité officiel du Nunavut sur les contaminants de l'environnement, sur le modèle du NWT-ECC.

2. Considérations lors de la définition des rôles et responsabilités des CTC liés au PLCN

- La portée actuelle des CTC est plus large que celle du PLCN, particulièrement dans les T.N.-O.
- Les CTC offrent la possibilité de porter les problèmes locaux au niveau régional.
- Une description des rôles et responsabilités des CTC liés au PLCN n'exclurait pas les autres rôles et responsabilités externes au PLCN.
- Étant donné que chaque CTC est différent, il serait plus approprié d'avoir un cadre commun pour les activités du PLCN qu'une approche normalisée.
- Le PLCN devrait se rappeler du niveau de financement fourni lorsqu'il se demande quoi attendre des CTC.

3. Travaux et responsabilités exigés des CTC par le PLCN

- faire rapport au Comité de gestion du PLCN;
- fournir de bonnes communications et le transfert bilatéral de l'information;
- aider dans la diffusion des avis sanitaires et d'autres informations;
- aider les collectivités et autres groupes à trouver auprès des sources appropriées du financement pour les problèmes liés aux contaminants;
- fournir de l'information sur le PLCN aux représentants régionaux des membres du Comité de gestion (p. ex. EC, MPO);
- être représentés à l'Équipe d'examen du volet socio-culturel et à l'Équipe d'examen du

volet Éducation et communications;

- faciliter la rédaction des projets des collectivités
- examiner des projets du PLCN, le cas échéant
- examiner tous les plans directeurs, diriger la préparation du plan directeur des préoccupations locales relatives aux contaminants (PLC) et identifier les manques d'information;
- préparer et tenir à jour le matériel nécessaire pour les présentations aux collectivités;
- fournir une orientation opérationnelle primaire sur l'efficacité et les résultats du volet Éducation et communications;
- examiner et approuver les activités liées aux PLC;
- appuyer les coordonnateurs régionaux des contaminants (CRC), et recevoir les rapports des CRC.

Comité des contaminants du Yukon
Structure opérationnelle

Contexte

Le Comité des contaminants du Yukon (CCY) a été mis sur pied en 1992, en réponse à l'observation de fortes concentrations de contaminants dans le poisson de plusieurs lacs du sud du Yukon. Le CCY a été formé à partir d'un comité créé en 1991 spécifiquement pour régler le problème des PCB et du toxaphène dans le lac Laberge. Le comité original comptait beaucoup de membres, ce qui l'empêchait souvent de fonctionner efficacement.

En 1992, on a mis sur pied un comité plus petit présidé par AINC. Le rôle fondamental du Comité était d'essayer de répondre aux questions des habitants du Nord sur les contaminants. Le CCY devait être un comité basé sur un consensus à participation libre. AINC a accepté la présidence, qu'il devrait partager par roulement si une autre partie voulait s'acquitter de ces responsabilités.

Après une période d'un an, le CCY a décidé de ne pas formuler de mandat officiel. Il fonctionnait sans problèmes et on croyait que le fait de créer un comité officiel pourrait nuire à son succès. Parmi les principaux paramètres de fonctionnement :

- AINC est le président et fournit l'appui administratif.
- Prise de décision basée sur le consensus.
- Participation libre.
- Pas de ressources pour défrayer la participation au Comité.
- Réunions au besoin (4 - 6 par année).

Membres actuels :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Conseil des Premières Nations du Yukon
Yukon Conservation Society
Collège du Yukon
Administration territoriale du Yukon - Ressources renouvelables
- Santé et Services sociaux
Environnement Canada
Pêches et Océans Canada
Grand public (3 membres 2000/2001)

Responsabilités liées au PLCN :

- Examiner les projets pour le Yukon dans le cadre de l'examen socio-culturel.

- Coordonner toutes les études dans le cadre du programme local sur les préoccupations en matière de contaminants.
- Au besoin, conseiller le Comité de gestion du PLCN.
- Assurer la liaison entre le PLCN et le Yukon

Réunions :

Le CCY se réunit au moins deux fois par année, avec d'autres réunions au besoin.

COMITÉ DES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT DES T.N.-O.

Mandat

1.0 BUT

Le Comité des contaminants de l'environnement des T.N.-O. est établi pour faciliter les efforts visant à régler les problèmes attribuables aux contaminants de l'environnement dans les T.N.-O. Le Comité fournira l'information qui aidera les habitant du Nord à prendre des décisions éclairées quant aux contaminants et à l'environnement. Ce comité sera un moyen d'échange d'information sur les contaminants entre les chercheurs, les organisations concernées, les programmes sur les contaminants et les habitants du Nord.

Les conseils sanitaires liés aux contaminants de l'environnement demeurent la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

2.0 JUSTIFICATION

Les contaminants de l'environnement, qui comprennent généralement, sans y être limités, les polluants organiques persistants, les métaux lourds et les radionucléides, concernent les habitants du Nord, étant donné que des études en ont décelé dans certaines parties de l'écosystème, à des concentrations plus élevées que prévues. Vu les liens étroits qui existent entre la terre et les habitants du Nord, il faut coordonner les efforts afin de mieux comprendre les effets des contaminants dans l'environnement

3.0 ACTIVITÉS

Le Comité des contaminants de l'environnement des T.N.-O. doit, par le biais d'une tribune non politique, participer au processus coopératif d'étude, d'évaluation et de communication de l'information aux habitants du Nord sur la présence et les effets possibles des contaminants dans l'air, le sol, l'eau, les espèces sauvages et les humains en :

- facilitant le transfert bilatéral de l'information et des préoccupations entre les habitants du Nord et les organismes régionaux, territoriaux, nationaux et internationaux;
- facilitant un réseau de communications sur les contaminants pour que les habitants du Nord soient informés des activités liées aux contaminants et qu'ils y participent;

- déterminant, au niveau de la collectivité, les priorités et les absences d'information concernant les recherches sur les contaminants de l'environnement;

- fournissant des mises à jour quant aux activités de recherche menées dans les T.N.-O. sur les contaminants de l'environnement;

- établissant la liste des contacts et du matériel ressource concernant les contaminants de l'environnement;

- élaborant des stratégies de communication appropriées afin de relayer efficacement l'information sur les contaminants;

- donnant des conseils sur les sources de financement appropriées;

- facilitant l'élaboration ou l'examen des projets pour les T. N.-O.;

- relayant l'information conformément aux lignes directrices et aux procédures des divers ministères et organismes gouvernementaux.

4.0 ORGANISATION DU COMITÉ

4.1 STRUCTURE DU COMITÉ

Le Comité aura un président et un vice-président; l'un d'eux devra appartenir à une organisation autochtone.

Il y aura quorum lorsque 50 % ou plus des membres du Comité seront présents, avec au moins un représentant du gouvernement et des organisations environnementales.

Le Comité s'prendre ses décisions à l'unanimité. Si une question ne fait pas l'unanimité, elle peut être approuvée par 75 % ou plus des membres présents, ou qui sont représentés à la réunion par une personne détenant une procuration signée. Une décision peut être bloquée par un minimum de 33 % des membres présents, ou qui sont représentés à la réunion par une personne détenant une procuration signée.

4.2 COMPOSITION DU COMITÉ

La composition du Comité est présentée au tableau 1.

Les demandes de modification de la composition doivent être soumises par écrit au président.

4.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont responsables :

- du transfert bilatéral de l'information, des activités et des préoccupations entre le Comité et les membres des organisations;
- de tenir le Comité au courant du PLCN et des autres activités de ses membres liées aux contaminants;
- de faire en sorte que les nouveaux représentants connaissent leurs rôles et responsabilités.

4.4 OBSERVATEURS DU COMITÉ

Des représentants d'autres agences, organisations et ministères fédéraux et territoriaux ou d'autres représentants des agences qui sont membres du Comité peuvent participer aux travaux du Comité, sur invitation du président, et seront considérés comme des observateurs du Comité.

Les observateurs ne font pas partie du nombre de personnes nécessaire pour qu'il y ait quorum lors de la prise de décisions.

5.0 PRÉSIDENT

Le président et le vice-président du Comité seront choisis chaque année par les membres du Comité.

Le président ou le vice-président du Comité sont responsables de participer au breffage des nouveaux membres du Comité.

Le président du Comité sera responsable de fournir les services de secrétariat nécessaires pour le bon fonctionnement du Comité.

Le président et le vice-président représenteront le Comité dans les autres activités connexes, sur demande du Comité.

6.0 FINANCE

Un budget sera assuré par le PLCN pour le fonctionnement du Comité et du Secrétariat.

Le cas échéant, le financement du Comité sera assuré par d'autres sources.

Le Comité peut demander des fonds propres à un projet fournis par le PLCN et d'autres programmes.

7.0 RAPPORTS

Le Comité devra présenter un rapport au Comité des gestionnaires scientifiques du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et, le cas échéant, à d'autres organismes.

Le président et le vice-président du Comité devront présenter des rapports annuels aux membres du Comité et à toute partie concernée détaillant les activités et les recommandations faites durant l'année précédente.

Le président et le vice-président du Comité devront mettre à la disposition de toute personne intéressées l'information discutée lors des réunions du Comité, à condition que cela ne contrevienne pas au mandat d'un membre.

8.0 CALENDRIER

Le Comité devra se réunir au moins une fois par année afin de vérifier sa composition, revoir son mandat et élire les présidents.

TABLEAU 1. COMPOSITION DU COMITÉ DES T.N.-O. SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres sont :

- la Nation dénée;
- Inuit Tapirisat du Canada;
- l'Akaitcho Territory Tribal Council;
- les Premières nations Deh Cho;
- le Dogrib Treaty 11 Council;
- le Conseil tribal des Gwich'in;
- le Conseil de gestion du gibier d'Inuvialuit;
- l'Alliance métis North Slave;
- Sahtu Secretariat Incorporated;
- le South Slave Metis Tribal Council;
- le ministère des Pêches et des Océans;
- le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
- Environnement Canada;
- Santé et Services sociaux du GTNO;
- Ressources, Faune et Développement économique du GTNO;
- l'Aurora Research Institute.

Comité des contaminants de l'environnement du Nunavut
Mandat provisoire
mai 2001

1.0 BUT

Le Comité des contaminants de l'environnement du Nunavut facilitera les efforts visant à régler les problèmes attribuables aux contaminants de l'environnement au Nunavut. Le Comité fournira le moyen d'aider les résidants du Nunavut à prendre de bonnes décisions concernant les contaminants et l'environnement. Il assurera l'échange de renseignements sur les contaminants entre les chercheurs, les organisations concernées, les programmes sur les contaminants et les résidants du Nunavut.

2.0 JUSTIFICATION

Les contaminants de l'environnement concernent les habitants du Nord, étant donné que des études en ont décelé dans certaines parties de l'écosystème, à des concentrations plus élevées que prévues. Vu les liens étroits qui existent entre la terre et les habitants du Nord, il faut coordonner les efforts afin de mieux comprendre les effets des contaminants dans l'environnement, particulièrement les implications des contaminants pour la santé et la salubrité des aliments traditionnels.

3.0 ACTIVITÉS

Le Comité des contaminants de l'environnement du Nunavut participera au processus coopératif d'étude, d'évaluation et communication de l'information aux résidants du Nunavut sur la présence et les effets possibles des contaminants dans l'air, le sol, l'eau, les animaux et les humains en, par exemple :

- fournissant une tribune pour le transfert bilatéral de l'information sur les contaminants entre les résidants du Nunavut, les chercheurs, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) et les autres initiatives concernant les contaminants;

- facilitant l'incorporation de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) dans l'étude, l'évaluation et la communication de l'information, des préoccupations et des priorités en matière de recherche liées aux contaminants de l'environnement;

- facilitant un réseau de communications qui fait en sorte que les résidants du Nunavut soient informés des activités liées aux contaminants et qu'ils y participent;

- déterminant, au niveau de la collectivité, les priorités et les absences d'information concernant les contaminants de l'environnement au Nunavut;

- fournissant des mises à jour quant aux activités de recherche menées au Nunavut sur les contaminants présents dans l'environnement, les espèces sauvages et les humains;

- faisant fonction de Centre d'échange d'information sur les contaminants pour aider les habitants du Nunavut à prendre des décisions informées sur la récolte et la consommation d'aliments traditionnels;

- élaborant des stratégies de communication afin de relayer efficacement l'information sur les contaminants;

- donnant des conseils aux collectivités sur les sources de financement appropriées pour la recherche sur les contaminants et les projets d'assainissement;

- examinant le PLCN et les autres projets concernant le Nunavut conformément au mandat et aux priorités du Comité.

4.0 ORGANISATION DU COMITÉ

4.1 STRUCTURE DU COMITÉ

Le Comité aura un président et un vice-président.

Il y aura quorum lorsque la majorité (plus de 50 %) des membres nommés actuellement seront présents.

Il faut qu'il y ait au moins un membre représentant une organisation inuite.

Le Comité s'efforcera de prendre ses décisions à l'unanimité. Si une question ne fait pas l'unanimité, elle peut être approuvée par une majorité simple (plus de 50 %) des membres.

Le vote du président déterminera l'issue de la question lorsque le nombre des pour et des contre est égal.

Le président devra agir avec objectivité.

Chaque organisation membre n'a qu'un vote.

4.2 COMPOSITION DU COMITÉ

La composition du Comité est présentée au tableau 1.

Les demandes de modification de la composition doivent être soumises au président.

4.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont responsables :

- du transfert bilatéral de l'information, des activités et des préoccupations entre le Comité et les membres des organisations;
- tenir le Comité au courant du PLCN et des autres activités de ses membres liées aux contaminants;
- de faire en sorte que les nouveaux représentants connaissent leurs rôles et responsabilités.

4.4 OBSERVATEURS DU COMITÉ

Les observateurs sont bienvenus sur invitation du Comité.

Les observateurs ne font pas partie du nombre de personnes nécessaire pour qu'il y ait quorum lors de la prise de décisions.

5.0 PRÉSIDENT

Les membres du Comité choisiront le président et le vice-président du Comité chaque année.

Le président et le vice-président du Comité doivent être des représentants d'un organisme non gouvernemental.

Le président et le vice-président du Comité sont responsables de participer au breffage des nouveaux membres du Comité.

Le président du Comité ou un autre membre accepté par le Comité sera responsable de fournir l'appui de secrétariat nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le président, le vice-président ou un autre délégué nommé représentera le Comité dans les autres activités connexes, sur demande du Comité.

6.0 FINANCE

Un budget sera assuré par le PLCN pour le fonctionnement du Comité quant aux activités liées au PLCN. Le budget total du Comité doit être suffisant pour réaliser son mandat.

Le cas échéant, le financement du Comité sera assuré par d'autres sources.

Le Comité peut demander des fonds propres à un projet fournis par le PLCN et d'autres programmes.

7.0 RAPPORT

Le Comité devra présenter chaque année un rapport au Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et, le cas échéant, à d'autres organismes.

Le président et le vice-président du Comité devront présenter des rapports annuels aux membres du Comité et à toute partie concernée, détaillant les activités et les recommandations faites durant l'année précédente.

Le président et le vice-président du Comité devront mettre à la disposition de toute personne intéressée l'information discutée lors des réunions du Comité, à condition que cela ne contrevienne pas au mandat d'un membre.

Le Secrétariat du Comité est responsable auprès des membres du Comité.

8.0 CALENDRIER

Le Comité devra se réunir au moins une fois par année afin de remplir son mandat.

TABLEAU 1. Composition du Comité du Nunavut sur les contaminants de l'environnement

Organisation autochtone nationale
- Inuit Tapirisat du Canada

Gouvernement fédéral
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord
- Environnement Canada
- Pêches et des Océans

Gouvernement du Nunavut
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut
- Ministère du Développement durable du Nunavut
- Nunavut Research Institute

Institutions de gouvernement public du Nunavut
- Nunavut Water Board

Organisations inuites du Nunavut
- Nunavut Tunngavik Incorporated
- Kivalliq Inuit Association
- Kivalliq Wildlife Federation
- Qikiqtani Inuit Association
- Qikiqtaaluk Wildlife Board

Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik
Mandat provisoire
Mars 2001

1.0 BUT

Le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik:

- fournira à la population et aux travailleurs de la santé de l'information de base pour les aider à comprendre et à mettre en contexte les études sur la santé, la nutrition et les contaminants environnementaux, ainsi que leurs résultats et objectifs;
- dressera une liste des préoccupations publiques qui n'ont pas été abordées jusqu'à maintenant, dirigera et appuiera des activités de recherche destinées à recueillir les données nécessaires pour répondre à ces préoccupations;
- communiquera à la population des informations sur la santé environnementale, dont les résultats des projets de recherche sur les contaminants dans le Nord, et contribuera à l'élaboration de stratégies de communications et d'évaluations environnementales;
- préparera des sommaires sur l'état des connaissances en vue d'appuyer les activités de communications et les interventions des agents locaux de la santé et de l'environnement;
- facilitera la recherche sur la communication et la perception des risques environnementaux;
- aidera les chercheurs à vulgariser les données afin de transmettre des renseignements qui soient utiles à la population;
- encouragera diverses activités de recherche et interventions conjointes liées aux aliments traditionnels;
- aidera le Directeur de la santé publique à définir et à mettre en application des politiques alimentaires régionales reposant sur des perspectives de santé publique.

2.0 JUSTIFICATION

Au Nunavik, des personnes intéressées représentant différentes organisations oeuvrant dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la nutrition se sont regroupées dans le but de se pencher sur les préoccupations actuelles, de communiquer les résultats de leurs travaux et de renseigner les populations de façon que les gens puissent prendre des décisions plus éclairées face à ces questions. Ce regroupement, le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik, découle du PCB Resource Committee, créé en 1988. De 1988 à 1994, le PCB Resource Committee a préparé et distribué des documents écrits, participé à des entrevues à la radio, réalisé des documents vidéos et pris part à divers forums de discussion sur la contamination de la chaîne alimentaire, la consommation d'aliments traditionnels et l'allaitement maternel. Puisqu'il semblait irréaliste de considérer les risques environnementaux sans les intégrer dans un contexte plus large, il a été décidé, en 1994, de renommer le PCB Resource Committee, qui est devenu le Comité des aliments, de la nutrition et de la santé, afin de reconnaître le caractère officiel du changement de perspective et de considération des avantages et des risques. En 1996, le Comité s'est fusionné avec le comité directeur (de la recherche écologique) d'Avatitut/Ilusivut pour former le Comité de la nutrition et de la santé. Le Comité tient compte non seulement des études sur les risques,

mais également des différents avantages et préoccupations pour la santé liés aux divers aliments ou préparations alimentaires et pratiques de transformation du Nunavik. La portée du Comité s'est élargie avec le temps pour mettre en contexte l'information scientifique dans un cadre qui répond mieux aux besoins actuels de la population. C'est pourquoi la portée des « contaminants » étudiés par le Comité inclut les composés chimiques, les agents microbiologiques, les radionucléides, de même qu'un certain nombre de stresseurs physiques (p. ex. les rayons UV) qui pourraient avoir des effets néfastes sur la nutrition et la santé des habitants du Nunavik. De plus, le Comité a examiné la portée des effets des contaminants affectant la santé sur les plans physique, social et économique.

3.0 MANDAT

Le Comité est l'organe reconnu et autorisé pour la région sur les questions de santé et d'environnement. Son mandat consiste à :

- fournir une orientation aux politiques régionales sur la nutrition et la santé;
- fournir des conseils au Directeur de la santé publique sur la façon de surveiller l'état de santé nutritionnelle des habitants du Nunavik;
- fournir des conseils au Directeur de la santé publique sur la façon d'informer les individus et les collectivités, et d'influer sur leurs choix dans une perspective de santé publique;
- fournir des conseils sur la santé, la nutrition et l'environnement pour défendre les intérêts des organisations du Nunavik et diriger, ainsi que stimuler, les activités de recherche sur ces questions;
- adapter à la région les stratégies d'intervention conçues à l'extérieur du Nunavik et qui doivent y être utilisées, et mobiliser les acteurs régionaux pour qu'ils définissent des interventions nouvelles ou plus appropriées;
- définir au besoin des conseils de santé pour la région, conformément aux différents organismes concernés;
- représenter les intérêts du Nunavik aux niveaux national et international, sur des questions concernant la nutrition, la santé et l'environnement;
- examiner les projets de recherche, et intégrer et communiquer les résultats des recherches sur la santé environnementale pour le grand public ainsi que pour certains groupes cibles.

À titre de participant au PLCN, le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik contribuera au processus d'étude et d'évaluation conjointes de la présence et des effets possibles, sur les espèces sauvages et l'homme, des contaminants dans les milieux atmosphérique, terrestre et aquatique, et en informera les résidants du Nunavik, par exemple :

- en mettant en place une tribune d'information destinées aux échanges de renseignements entre les résidants du Nunavik, les chercheurs, le Programme de lutte

contre les contaminants dans le Nord (PLCN) et d'autres initiatives sur les contaminants;
- en tenant compte du savoir inuit dans les études, les évaluations et les communications sur les contaminants environnementaux, les préoccupations et les priorités de recherche;
- en facilitant le développement d'un réseau de communications pour informer les résidants

du Nunavik sur les activités liées aux contaminants et leur permettre d'y participer;
- en établissant les priorités à l'échelle communautaire et en déterminant les lacunes des connaissances sur les contaminants présents dans l'environnement de la région;
- en fournissant une mise à jour des activités de recherche au Nunavik qui ont trait à la présence de contaminants dans l'environnement, chez les espèces sauvages et les habitants;
- en gérant et en diffusant l'information sur les contaminants et la santé afin d'aider les habitants du Nunavik à prendre des décisions éclairées face à la récolte et à la consommation des aliments traditionnels et importés;
- en élaborant des stratégies de communications pour transmettre efficacement l'information;
- en fournissant des conseils aux collectivités sur les sources de financement appropriées à la recherche sur les contaminants et les projets d'assainissement;
- en examinant la pertinence du PLCN et autres projets connexes pour le Nunavik à la lumière du mandat et des priorités du Comité.

4.0 ORGANISATION DU COMITÉ

4.1 STRUCTURE DU COMITÉ

Le Comité aura un président.

Il y aura quorum lorsque la majorité (plus de 50 %) des membres nommés actuellement seront présents.

Le Comité s'efforcera de prendre ses décisions à l'unanimité. Si une question ne fait pas l'unanimité, elle peut être approuvée par une majorité simple (50 % ou plus) des membres présents.

Le vote du président déterminera l'issue de la question dans l'éventualité d'un vote à égalité.

Le président devra agir avec objectivité.

Chaque organisation membre n'a qu'un vote.

4.2 COMPOSITION DU COMITÉ

La composition du Comité est présentée au tableau 1.

Les demandes de modification de la composition doivent être soumises par écrit au président.

4.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont responsables :

- du transfert bilatéral de l'information, des activités et des préoccupations entre le Comité et les membres des organisations;

- de tenir le Comité au courant du PLCN et des autres activités de ses membres liées aux contaminants;

- de faire en sorte que les nouveaux représentants connaissent leurs rôles et responsabilités.

4.4 OBSERVATEURS DU COMITÉ

Des observateurs peuvent participer aux travaux du Comité, sur invitation. Selon les sujets discutés lors des réunions, le Comité consultera les parties issues d'autres organisations du Nunavik (des milieux de la santé, de l'économie, de la politique, de l'environnement ou des institutions) afin d'harmoniser les politiques, initiatives et communications touchant la santé et la nutrition.

Les observateurs ne font pas partie du nombre de personnes nécessaire pour qu'il y ait quorum lors de la prise de décisions.

5.0 PRÉSIDENT

Le président du Comité sera choisi chaque année par les membres du Comité.

Le président du Comité est responsable de participer au breffage des nouveaux membres du Comité.

Le ministère de la Santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux (NRBHSS), sera responsable de fournir l'appui de secrétariat nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le président, ou un autre délégué nommé, représentera le Comité dans les autres activités connexes (et auprès de groupes comme les médias), à la demande du Comité.

6.0 FINANCE

Un budget sera assuré par le PLCN pour le fonctionnement du Comité quant aux activités liées au PLCN. Le budget total du Comité doit être suffisant pour réaliser son mandat.

La participation et les salaires (à l'exception de celui du coordinateur) des membres du Comité seront assurés par les organisations participantes.

Au besoin et dans la mesure du possible, le financement du Comité sera assuré par d'autres sources.

Le Comité peut demander des fonds propres à un projet fournis par le PLCN et d'autres

programmes.

7.0 RAPPORTS

Le président et le vice-président du Comité devront mettre à la disposition de toute personne intéressée l'information discutée lors des réunions du Comité, à condition que cela ne contrevienne pas au mandat d'un membre.

Le Secrétariat du Comité est responsable devant les membres du Comité.

Le Comité devra présenter un rapport annuel au Comité des gestionnaires scientifiques du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et, le cas échéant, à d'autres organismes.

8.0 CALENDRIER

Le Comité devra se réunir au moins une fois par année afin d'assurer la réalisation de son mandat.

TABLEAU 1. Composition du Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik – (au 13 mars 2001)

Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
- Minnie Grey, directrice, NRBHSS
- Serge Déry, directeur des Services de santé publique
- Jean-François Proulx, Santé Nunavik
- Eva Kadlak, Coordonnatrice du Comité

Makivik Corporation, Centre de recherche du Nunavik
- Bill Doidge, directeur

Gouvernement régional Kativik
- Sandy Gordon, Programme d'appui aux chasseurs
- Minnie Abraham - Bureau de l'environnement

Centre de santé Tulattavik - Kuujjuaq
- Shirley White-Dupuis, infirmière

Centre de santé Inuulitsivik - Povungnituk
- Mélie DeChamplain, infirmière

Équipe de recherche en santé publique – Centre de recherche CHUQ

Représentants ayant une expérience dans des activités de recherche connexes au Nunavik (nombre à déterminer par le Comité, et selon le niveau d'activité de recherche dans la région)
- Suzanne Bruneau - chercheuse
- Chris Furgal – chercheur

Centre de collaboration sur l'environnement et la santé au travail de l'OMS/OPS, Centre de recherche CHUQ
- Jacques Grondin - directeur, Sciences Sociales

Mandat des équipes d'examen technique du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN)

Le but des équipes d'examen technique est de faciliter l'examen scientifique et technique des projets, tout en assurant l'impartialité durant tout le processus d'examen. Le Comité de gestion du PLCN a convenu qu'il y aurait deux équipes d'examen technique : l'Équipe d'examen de la santé humaine, présidée par Jay Van Oostdam, Direction de la protection de la santé/Santé Canada, et composée de 6 à 8 membres, dont un représentant des organisations autochtones; et l'Équipe d'examen de la surveillance biotique/abiotique, présidée par Russel Shearer, ministère des Affaires indiennes et du Nord (AINC), également composée de 6 à 8 membres, dont un représentant des organisations autochtones. Les équipes d'examen devront s'acquitter des tâches suivantes :

1. veiller à ce que les plans directeurs soient utilisés lors de l'examen scientifique interne et de l'évaluation du projet, et que l'on procède à une vérification de la pertinence par rapport aux plans directeurs;

2. veiller à la crédibilité scientifique et technique des projets;

3. choisir les examinateurs internes appropriés et leur envoyer les propositions pour examen;

4. faire en sorte que les examinateurs internes demeurent anonymes aux promoteurs;

5. veiller à ce que les résultats des examens internes sont reçus à temps;

6. veiller au respect des lignes directrices et des critères établis pour la cotation numérique des projets;

7. veiller au respect des lignes directrices en matière de conflit d'intérêt;

8. au besoin, procéder à un examen interne pour aborder des questions comme le coût standard des analyses analytiques, l'identification du cofinancement et/ou du soutien non financier, etc.;

9. examiner les projets pluri-annuels à l'aide des critères d'examen et des plans directeurs;

10. consolider les commentaires reçus des examinateurs internes, le cas échéant, et fournir une cote globale pour les projets en fonction des lignes directrices et des critères. Les équipes d'examen enverront tous les commentaires au Secrétariat de AINC qui, à son tour, les fera parvenir au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors de la prise de décisions en matière de financement.

CRITÈRES D'EXAMEN DE PROJETS DU PLCN POUR LES ÉQUIPES D'EXMEN TECHNIQUE (CATÉGORIES SURVEILLANCE ET SANTÉ HUMAINE)

CRITÈRES DE PERTINENCE (Équipes d'examen technique)

40 Le projet de recherche répond-il à un des principaux besoins de recherche soulignés dans le plan directeur approprié? Dans la négative, il n'est plus nécessaire d'envisager le projet. Dans l'affirmative, quel niveau de priorité est accordé à ce besoin de recherche dans le plan directeur? (*Nota : Il faudrait se poser cette question avant de soumettre la proposition à l'examen interne.*)

20 Le projet de recherche est-il plus pertinent pour les populations/problèmes du Nord que pour les populations/problèmes du Sud?

15 Le budget semble-t-il approprié (p. ex. coûts raisonnables pour l'analyse des échantillons, etc.) et a-t-on identifié d'autres sources de financement ou d'appui non financier?

15 Quelle est la « performance passée » du chercheur principal, c.-à-d. résultats, excellence scientifique, etc.?

10 Les résultats peuvent-ils être livrés dans les délais fixés par le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord?

O/N Si le projet de recherche a un impact direct sur les collectivités nordiques ou les groupes autochtones, ces derniers ont-ils été consultés et appuient-ils cette recherche? Les promoteurs ont-ils tenu compte des lignes directrices révisées du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord en matière de recherche responsable et fourni un consentement écrit (le cas échéant)? (*Nota : Si la réponse à la première question est non, la proposition ne doit pas être soumise à l'examen interne*).

Critères de révision par le chargé de la revue par les pairs

20	Excellence et connaissances scientifiques du chercheur principal et de l'équipe (y compris la prise en compte des publications pertinentes)
15	Clarté et portée des objectifs
15	Clarté, à-propos et intercomparabilité de la méthodologie
15	Pertinence de la conception de la proposition dans l'atteinte des objectifs (p. ex. la grosseur de l'échantillon)
10	Pertinence du délai (Les résultats du projet peuvent-ils être communiqués dans le délai prescrit dans la proposition et dans le délai convenant au PLCN?)
10	Pertinence du budget (p. ex frais d'analyse des échantillons)
15	Clarté et structuration globales de la présentation
Évaluation écrite : Les chargés de revue remettront une évaluation écrite de la proposition, ce qui comprend une appréciation de l'importance du projet au regard des priorités établies dans le plan du PLCN.	

Lignes directrices en matière de conflit d'intérêt à l'intention des examinateurs internes et des membres de l'équipe d'examen

Il y a conflit d'intérêt lorsque l'examinateur interne ou le membre de l'équipe d'examen :

1. est le demandeur ou le co-demandeur;

2. a un lien de parenté immédiat avec le demandeur; ou

3. lorsque l'équipe d'examen a un motif valable de croire qu'un examinateur interne ou un membre de l'équipe d'examen ne devrait pas participer à un examen donné.

Un examinateur interne ou un membre de l'équipe d'examen qui se trouve dans une ou plusieurs des situations ci-dessus doit déclarer le conflit avant de s'engager dans des délibérations quelconques sur le projet en question et ne doit participer à aucun vote ni à un autre moyen de déterminer l'issue de la proposition du demandeur. On demandera au membre de l'équipe d'examen de quitter la pièce lorsqu'on prendra une décision pour laquelle il y a conflit.

Mandat de l'Équipe d'examen du volet Éducation et communications du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN)

La responsabilité de l'Équipe d'examen du volet Éducation et communications est d'examiner les projets présentés dans le cadre du sous-programme sur l'éducation et les communications du PLCN d'un point de vue à la fois technique et socio-culturel, tout en assurant l'impartialité durant tout le processus d'examen des projets. Le Comité de gestion du PLCN a convenu que cette équipe d'examen serait composée d'un représentant de chacune des quatre organisations autochtones du Nord (le Conseil des Premières Nations du Yukon, la Nation Dénée, Inuit Tapirisat du Canada et la Conférence Circumpolaire Inuite [Canada]); du président de chaque comité territorial sur les contaminants; d'un représentant du Comité de nutrition et de santé du Nunavik, et de AINC-AC.

L'équipe d'examen du volet éducation et communications s'acquittera des tâches suivantes :

1. veiller à ce que les projets correspondent à la portée du PLCN présentée dans le plan directeur du volet Éducation et communications;
2. examiner tous les projets, y compris les projets pluri-annuels en cours, présentés dans le cadre du sous-programme du volet Éducation et communications du PLCN, à l'aide des critères d'examen du volet Éducation et communications;
3. veiller au respect des directives et des critères établis pour l'examen des projets;
4. au besoin, l'Équipe d'examen cherchera à obtenir de l'information externe afin de compléter l'examen (p. ex. lors de la prise en compte de détails comme les coûts standards des postes budgétaires);
5. si un projet est reçu sans le formulaire de consentement approprié, le président communiquera directement avec le promoteur et informera le Secrétariat du PLCN (AINC-AC);
6. veiller au respect des lignes directrices en matière de conflits d'intérêt;
7. envoyer tous les commentaires sur les projets, y compris une note globale, au Secrétariat du PLCN (AINC-AC) qui, à son tour, les réunira en un seul document dont il fera parvenir un résumé au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lorsqu'il prendra des décisions concernant le financement.

CRITÈRES DE RÉVISION DES PROPOSITIONS FAITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINANTS DANS LE NORD DE 2001/2002

SOUS-PROGRAMME DE L'ÉDUCATION ET DES COMMUNICATIONS

CRITÈRES	ATTRIBUTS
Concept	· La proposition porte-t-elle sur un ou plusieurs des besoins indiqués dans le plan directeur? Dans l'affirmative, lesquels?
Équipe	· L'équipe convient-elle au projet? Est-elle constituée des intéressés et des membres pertinents qui ont les connaissances et les aptitudes requises? · A-t-on consulté les collectivités en cause? · Le chef de projet est-il une personne connue pour l'exécution de travaux de qualité dans les délais prescrits?
Structure	· Les objectifs sont-ils pertinents (clarté et portée) et gérables? · La méthode (clarté et portée) permettra-t-elle d'atteindre les objectifs? · A-t-on respecté les Lignes directrices sur la recherche responsable? · A-t-on déterminé les utilisateurs des résultats et ceux-ci sont-ils appropriés? · L'endroit est-il approprié? Les travaux portent-ils sur des régions ou des populations qui ont reçu le moins de renseignements ou qui font face à un risque particulier? · La proposition s'appuie-t-elle sur les connaissances traditionnelles appropriées? · La proposition promeut-elle le développement de la capacité dans le Nord? · La méthode est-elle gérable et raisonnable compte tenu du calendrier? · Est-ce que la méthode s'appuie sur des ressources existantes, regroupe des activités et évite les dédoublements? · La proposition prévoit-elle une évaluation de l'efficacité?
Documentation	· La proposition est-elle complète? Les formulaires de consentement sont-ils remplis et joints? · Le sommaire du projet est-il joint?
Produits livrables	· Les produits conviennent-ils aux utilisateurs au chapitre de la clarté, du format et de la communication? · Est-ce possible de gérer les produits dans le délai prescrit?
Budget	· Le budget est-il détaillé? · Le coût du projet est-il acceptable?
Note globale	q 5 Élevée q 4 Moyenne à élevée q 3 Moyenne q 2 Moyenne à faible q 1 Faible

Mandat de l'équipe d'examen socio-culturel

Certains aspects importants des projets proposés dans le cadre du PLCN ne sont pas nécessairement évalués lors d'un examen technique; par exemple, la communication des résultats du projet ou l'utilisation des connaissances traditionnelles. On a donc mis sur pied une équipe d'examen socio-culturel afin de tenir compte de ces aspects dans le processus d'approbation des projets du PLCN.

La responsabilité de l'équipe d'examen socio-culturel est d'examiner tous les projets nécessitant un financement en vertu du PLCN d'un point de vue socio-culturel, en fonction de critères d'examen socio-culturel. Les membres de l'équipe seront les représentants des cinq partenaires autochtones (le Conseil des Premières Nations du Yukon, la Nation dénée, Inuit Tapirisat du Canada et la Conférence Circumpolaire Inuite [Canada]), les présidents des comités territoriaux sur les contaminants, un représentant du Comité de nutrition et de santé du Nunavik (NNHC); AINC-AC (président) et deux scientifiques du PLCN.

L'équipe d'examen s'acquittera des tâches suivantes :

1. examiner tous les projets PLCN, sauf les projets concernant le volet Éducation et communications, d'un point de vue socio-culturel. Tous les projets, y compris les projets pluri-annuels, seront soumis chaque année à un examen socio-culturel. Les projets qui ne nécessitent pas ce genre d'examen seront évalués par le président de l'équipe d'examen, et une liste de ces projets sera fournie à l'équipe d'examen;

2. veiller à ce que les critères d'examen socio-culturel soient pris en compte lors de l'examen des aspects socio-culturels des projets;

3. si un projet est reçu sans le formulaire de consentement approprié, le président de l'équipe d'examen communiquera directement avec le promoteur et informera le Secrétariat de AINC-AC;

4. assurer le respect des lignes directrices en matière de conflit d'intérêt.

5. envoyer tous les commentaires sur les projets, y compris une cote globale, au Secrétariat de AINC-AC qui, à son tour, les enverra au Comité de gestion du PLCN qui en tiendra compte lors des décisions concernant le financement.

Critères de révision des volets sociaux et culturels des propositions faites dans le cadre du PLCN

Porte sur : les propositions relatives aux sous-programmes de surveillance, des sciences internationales et de la santé humaine

Critères	**Attributs**
Communications	Caractère complet des activités de communication : - avant l'exécution du projet - pendant l'exécution du projet? - après la réception des résultats Quelle est la qualité des relations du promoteur dans le domaine d'étude?
Priorité nordique	Le projet porte-t-il sur une question importante pour les habitants du Nord, compte tenu des priorités énoncées dans les plans directeurs? Des travaux semblables ont-ils déjà été réalisés? Dernièrement? La proposition fait-elle fond sur des données existantes?
Développement de la capacité et formation	Le projet offre-t-il aux habitants du Nord des possibilités de formation? Le projet promeut-il le développement de la capacité dans le Nord?
Connaissances traditionnelles	Le projet utilise-t-il les connaissances traditionnelles appropriées? A-t-on consulté les collectivités intéressées afin de connaître la façon d'intégrer les connaissances traditionnelles au projet?

Chaque proposition aura une cote Élevée, Moyenne ou Faible et fera l'objet d'une justification écrite de la part de l'équipe de révision des volets sociaux et culturels. L'équipe utilisera, à titre d'exemple, une boîte telle que celle ci-après.

Justification	Cote
	5 Élevée 4 Moyenne à élevée 3 Moyenne 2 Moyenne à faible 1 Faible

Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord
Lignes directrices sur la recherche responsable

I. INTRODUCTION

Ce document présente des lignes directrices sur la planification des communications destinées à aider les responsables de projets du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) à amorcer des contacts avec les collectivités et à élaborer des ententes sur la recherche avec celles-ci.

Les principaux éléments de ces lignes directrices s'appuient sur un atelier traitant des relations entre les collectivités et les chercheurs dans le cadre du PLCN qui a eu lieu à Yellowknife (T.N.-O.) en septembre 1993. Ont participé à cet atelier des chercheurs du PLCN ainsi que des représentants des quatre organisations autochtones du Nord (Conseil des Premières nations du Yukon, Nation dénée, Conférence circumpolaire inuit, Inuit tapirisat du Canada, des gouvernements fédéral et des territoires et de l'Institut des sciences des T. N.-O. L'atelier avait pour but d'élaborer des lignes directrices générales pour aider les chercheurs du PLCN à faire participer efficacement les collectivités du Nord aux activités de recherche, depuis la conception des travaux jusqu'à la diffusion des résultats, l'objectif ultime étant que la planification des communications avec les collectivités et de leur participation devienne partie intégrante de l'élaboration des propositions de projets de recherche.

Depuis l'atelier de 1993, on a tenu beaucoup d'échanges et de réunions qui ont conduit à la mise en œuvre d'importantes initiatives, à la création de comités, dont les comités des contaminants des territoires (Comité des contaminants du Yukon, Comité des contaminants de l'environnement des T. N.-O. et Comité des contaminants du Nunavut) et de postes de coordonnateurs régionaux des contaminants dans l'Arctique, à la publication du sommaire annuel des projets du PLCN, à la formation du Comité spécial sur les connaissances traditionnelles et de l'équipe d'examen des propositions touchant les aspects sociaux et culturels et à la création du formulaire de consentement à l'exécution de projets du PLCN.

II. POINTS SAILLANTS

Nous présentons ci-dessous les principaux points à prendre en considération en ce qui concerne les communications avec les collectivités et la participation de celles-ci aux projets du PLCN.

A. Consentement

1. Aucune recherche ne doit être entreprise sans que soient remplies les conditions énoncées dans le document *Consentement écrit à l'exécution de projets du PLCN* et dans le *Formulaire de consentement à l'exécution d'un projet proposé* qui lui est associé.

2. Pour obtenir le consentement éclairé des intéressés, les chercheurs doivent expliquer les éventuelles répercussions positives et négatives de leurs travaux sur les personnes, les collectivités et/ou l'environnement.

3. Aucune pression indue ne peut être exercée pour l'obtention du consentement à la participation à un projet de recherche.

4. Il faut insister davantage sur les risques que présente la recherche pour les valeurs culturelles que sur sa contribution possible à l'accroissement des connaissances. .

B. Obligations en matière de recherche

1. Les collectivités touchées doivent participer à la détermination des sujets et des priorités des travaux de recherche.

2. La participation des collectivités à la planification et à l'exécution des projets va au-delà de l'obligation « morale »; elle découle d'une obligation légale et constitutionnelle liée aux revendications foncières des Autochtones.

3. Pour que toutes les parties bénéficient de la recherche, il faut s'efforcer, autant que possible, de recourir à des chercheurs et à des assistants locaux (autochtones) et à former ceux-ci.

4. Il est important d'élaborer des approches à la recherche qui tiennent compte des besoins à l'échelle locale ou régionale. Les comités des contaminants des territoires et les organisations autochtones sont utiles à cet égard.

5. Dans l'exécution des recherches, il faut respecter les lieux sacrés ainsi que les richesses et les biens culturels.

6. Sous réserve des exigences touchant la confidentialité, il faut, dans les publications, accorder le crédit qui leur revient à toutes les personnes et à toutes les organisations qui contribuent aux recherches.

7. Tous les responsables de projet doivent produire un rapport sur leur projet destiné à être intégré au sommaire annuel des travaux de recherche effectués dans le cadre du PLCN, ainsi qu'un sommaire de leur projet, en langage simple, destiné à être intégré à la brochure annuelle présentant le sommaire des projets du PLCN.

C. Relations entre les chercheurs et les collectivités

1. Dans le but d'assurer un échange signifiant d'information, il faut établir des relations entre les collectivités et les chercheurs au tout début de la planification des projets, notamment

2. en établissant en détails le « niveau de consultation » et les « obligations mutuelles » pour chaque partenaire.

3. Les chercheurs et les collectivités peuvent juger utile d'énoncer les modalités de leurs accords dans un protocole d'entente. On pourra consulter à cet égard de bons exemples de protocoles, dont les ententes en matière de recherche conclues entre la Nation dénée et le Centre pour l'alimentation et l'environnement des peuples autochtones (CAEPA)).

4. Du point de vue du PLCN, l'établissement de relations entre les chercheurs et les collectivités est un processus dynamique et évolutif. À mesure que les travaux progresseront, des points communs ressortiront quant aux perceptions, aux besoins, aux ressources et aux capacités des collectivités et des chercheurs, y compris des critères et des formes préférées de participation à ces travaux.

5. En tout temps pendant l'exécution des études, les personnes en cause conservent le droit de refuser de participer à des travaux.

6. Il faut mettre la brochure annuelle présentant le sommaire des projets du PLCN à la disposition des représentants des collectivités pour les aider à déterminer à quelle organisation appartiennent les chercheurs du PLCN.

D. Communications

1. Tous les responsables de projets du PLCN doivent veiller à ce qu'une planification optimale des communications soit intégrée à l'élaboration des propositions, y compris l'estimation des coûts des activités de communication.

2. Il est conseillé aux chercheurs de prendre contact avec les comités des contaminants des territoires ou les organisations autochtones appropriés pour obtenir des conseils sur la planification des communications, car il est reconnu que la nature et l'ampleur de la participation des collectivités du Nord peut varier selon le type de projet et l'intérêt des collectivités et que celles-ci peuvent évoluer au gré de l'expérience acquise.

3. Les chercheurs du PLCN qui ne mènent pas personnellement de travaux sur le terrain sont néanmoins tenus de veiller au respect des exigences en matière de communications concernant leurs projets.

4. Il faudrait envisager de recourir à d'autres moyens que les rapports imprimés pour la diffusion des résultats des travaux. Parmi les méthodes efficaces de diffusion de l'information, on compte les discussions face à face, la radio locale, les CD-ROM, les brochures, les vidéos et les sites Web. Nombre de ces véhicules peuvent présenter efficacement les points saillants de plusieurs projets ou catégories d'activités de recherche sur plusieurs années. Les exposés publics permettant peu d'interaction sont rarement considérés comme utiles.

5. Les supports de communication, tels que les brochures, les affiches et les vidéos, ne doivent pas être considérés comme des solutions aux problèmes de communication, mais comme des outils destinés à compléter les communications de personne à personne. Ces supports doivent être soumis à l'examen des comités des contaminants des territoires.

6. La traduction des sommaires des travaux de recherche est essentielle, et ces documents doivent être traduits dans la mesure du possible et s'il y a lieu.

E. Diffusion de résultats particuliers d'évaluations des risques pour la santé

1. Il faut respecter le protocole de diffusion des résultats des évaluations des risques pour la santé humaine (à partir d'analyses des charges de contaminants chez les poissons et d'autres animaux sauvages). La décision d'effectuer de telles évaluations fait partie du processus.

2. Les chercheurs doivent garantir l'exactitude des résultats, car ceux-ci peuvent influer sur les décisions et les politiques pouvant toucher directement des personnes et des collectivités.

3. Il existe un processus d'élaboration de plans d'urgence relatif à la communication de résultats quant aux risques pour la santé humaine dans l'éventualité où des résultats exigent une intervention ou des mesures quelconques. Le cas échéant, le plan est mis en action en consultation avec le Comité de gestion du PLCN, les cinq organisations autochtones susmentionnées, les comités des contaminants des territoires et les coordonnateurs régionaux - contaminants dans l'Arctique.

III. DIRECTIVES AUX CHERCHEURS POUR LA PLANIFICATION DES COMMUNICATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LA PARTICIPATION DE CELLES-CI À DES PROJETS DU PLCN

Tous les projets

Il faut se reporter au document intitulé *Consentement écrit à l'exécution de projets du PLCN* et au *Formulaire de consentement à l'exécution d'un projet proposé* qui lui est associé. Toutes les propositions de projets présentées en vue d'un éventuel financement dans le cadre du PLCN doivent être accompagnées du consentement écrit des organisations appropriées lorsqu'au moins une partie des travaux doivent être exécutés au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, au Labrador ou au Nunavik (y compris les travaux comportant l'utilisation d'échantillons archivés déjà prélevés dans

une ou plusieurs de ces régions).

Il continuera d'incomber à chaque chercheur de déterminer les exigences institutionnelles (outre celles propres au PLCN) touchant son projet, comme l'obligation de détenir un permis fédéral, territorial ou lié à des revendications territoriales et la conformité à des règlements.

Les paragraphes qui suivent ont pour but d'informer les responsables des projets sur les principaux interlocuteurs et les exigences en matière de communication des résultats pour les aider aux stades de la planification et de l'exécution de leurs projets dans le cadre du PLCN. L'information est présentée selon le type de projet (c.-à-d. les projets impliquant l'obtention de données sur des êtres humains, les projets touchant directement l'écosystème arctique mais sans lien avec la santé humaine et les projets exécutés sans contact direct avec des collectivités du Nord ni échantillonnage). Les responsables des projets sont encouragés à communiquer avec les organisations autochtones et/ou les comités des contaminants des territoires concernés pour obtenir les noms des personnes à joindre et leurs adresses.

A. Projets impliquant l'obtention de données sur des êtres humains

Entrent dans cette catégorie les projets impliquant l'obtention de données sur des êtres humains, dont de l'information médicale ou sociale.

Avant la présentation de la demande de financement dans le cadre du PLCN

Les promoteurs des projets doivent communiquer avec les personnes ou les organisations suivantes :

1. Représentants des organisations autochtones[1] des comités des contaminants des territoires et/ou coordonnateurs régionaux - contaminants dans l'Arctique.
NOTA : Tel qu'indiqué dans le document intitulé *Consentement écrit à l'exécution de projets du PLCN*, les promoteurs des projets doivent prendre contact avec l'organisation autochtone concernée avant de communiquer avec des collectivités.

Objet : - Faire signer le formulaire de consentement à l'exécution de projets.
- Amorcer la résolution des problèmes et la planification des travaux et s'entendre sur l'approche à adopter

2. Interlocuteur Par lettre, chefs de file des collectivités où les travaux doivent avoir lieu (p. ex., les conseils de hameau et de bande, les dirigeants des Premières nations, les dirigeants locaux des collectivités métisses, les responsables des organisations de chasseurs et de trappeurs).

---

[1]Seulement ceux qui siègent au Comité de gestion du PLCN, c.-à-d. les représentants du Conseil des Premières nations du Yukon, de la Nation dénée, de la Conférence circumpolaire inuit, de l'Inuit Tapirisat du Canada

Objet :

- Signaler qu'une proposition est présentée.
- Faire une description générale du projet, de son but, de son contexte, de sa durée - comité des contaminants de l'environnement des T. N.-O.

- Indiquer les autres membres de la collectivité avec lesquels on a pris contact pour la préparation de la proposition (p. ex., le centre de soins de santé et le comité de santé communautaire).
- Expliquer le déroulement du processus de demande de financement dans le cadre du PLCN (modalités d'approbation du financement, nécessité d'obtenir l'appui de la collectivité, etc.).

3. Interlocuteur Représentants des conseils régionaux de santé et/ou des ministères de la Santé des territoires, des centres de soins communautaires et, s'il y a lieu, des comités de santé. Généralement, le premier contact se fait par lettre et l'on peut communiquer ensuite par téléphone.

Objet :

- Décrire le contexte et le but du projet, la méthode générale prévue, etc.
- Expliquer la raison d'être du projet et indiquer comment et quand les résultats seront utilisés.
- Obtenir la réaction générale des interlocuteurs sur la proposition, la méthode et la planification des activités.
- Recueillir des commentaires généraux concernant le plan de diffusion de l'information sur le projet (à la collectivité, aux participants, aux travailleurs de la santé).
- Clarifier les protocoles de diffusion des résultats des travaux.
- Décrire brièvement le plan de diffusion des résultats (aux particuliers, à la collectivité, etc.) et recueillir la réaction générale à ce sujet.
- Il pourrait être utile de fournir de l'information exposant le contexte du projet dans le cadre du PLCN dans son ensemble. Le sommaire annuel des projets du PLCN pourrait être un moyen utile de fournir cette information

Après l'approbation du financement

En se fondant sur les contacts et les informations reçues plus haut :

Objet :

- Signaler que la demande de financement a été approuvée et présenter le calendrier des travaux.
- Indiquer les possibilités de formation et d'emploi.
- Mettre la dernière main à la planification du projet de concert avec trois différents groupes de destinataires de l'information : i) la collectivité dans son ensemble, ii) les participants aux activités et iii) les travailleurs de la santé. Prévoir des rencontres avec des représentants de la collectivité, sur demande.
- Mettre la dernière main au plan et au protocole de diffusion des résultats des travaux

avant le début de l'échantillonnage, en assurant l'anonymat et la confidentialité (également à l'échelle de la collectivité) tel que convenu au stade de la planification du projet.

- Expliquer et clarifier l'utilisation des résultats (publication d'articles scientifiques examinés par des pairs, éducation, contribution à la prise de décisions, etc.)

Diffusion des résultats : La diffusion des résultats respectera le plan et le protocole de diffusion tel que convenu avec la collectivité. Des rapports d'étape pourraient être publiés à des intervalles déterminés.

..

B. Projets touchant directement l'écosystème arctique

Cette catégorie a trait aux études portant sur l'écosystème qui n'impliquent pas l'obtention de données sur des êtres humains, mais qui comportent des travaux d'échantillonnage dans des milieux biotiques (terrestres, marins ou d'eau douce) ou des études sur le terrain de propriétés physiques ou chimiques (p. ex., atmosphère, neige/glace, eau, sol, sédiments).

Avant la présentation de la demande de financement dans le cadre du PLCN

1. Interlocuteur : Représentants des organisations autochtones[1] des comités des contaminants des territoires et/ou coordonnateurs régionaux - contaminants dans l'Arctique.

   NOTA : Tel qu'indiqué dans le document intitulé Consentement écrit à l'exécution de projets du PLCN, les promoteurs des projets doivent prendre contact avec l'organisation autochtone concernée avant de communiquer avec des collectivités.

Objet :
- Faire signer le formulaire de consentement à l'exécution de projets.
- Sensibiliser aux projets et décrire la nature et le but des projets.

2. Interlocuteur : Organisations oeuvrant dans la région où les travaux se dérouleront (communication par lettre),
   p.ex. l'association inuite régionale (Kivalliq, Qikiqtani, Kitikmeot, etc.) l'administrateur des terres (à Inuvialuit par exemple) les conseils régionaux ou les conseils de tribu (Gwich'in, Sahtu, Dogrib, etc.,
   Les représentants des collectivités autogérées des Premières nations.
   c.c. Collectivités voisines - D'autres habitants du Nord peuvent être au courant

[1] Seulement ceux qui siègent au Comité de gestion du PLCN, c.-à-d. les représentants du Conseil des Premières nations du Yukon, de la Nation dénée, de la Conférence circumpolaire inuit, de l'Inuit Tapirisat du Canada

des projets et des activités qui leur sont associées. L'information fournie à ces collectivités n'est pas limitée à la description de la méthode employée sur les lieux des travaux; elle peut comprendre des activités comme des survols répétés, des croisières de recherche et l'établissement de campements. Les représentants des collectivités et des paliers régional et national avec lesquels on communique devraient formuler leurs commentaires aux chercheurs si des modifications doivent être apportées au plan de communications (liste des collectivités à informer).

c.c. Agents des ressources renouvelables ou bureaux de district d'AINC dans les collectivités voisines.

La lettre établissant le premier contact pourrait indiquer la date limite à laquelle le ou les chercheurs tiendront pour acquis que leur projet ne suscite pas de préoccupations, de commentaires ou de suggestions si les collectivités ne répondent pas à cette lettre au plus tard à cette date. Il est essentiel d'assurer un suivi par téléphone.

Objet :
- Signaler qu'une proposition est présentée.
- Décrire le contexte et le but du projet, la méthode générale prévue, etc. (inclure une description générale des activités de terrain, comme l'établissement de campements et l'exécution de croisières de recherche).
- Fournir les coordonnées des chercheurs.
- Expliquer la raison d'être du projet et indiquer comment et quand les résultats seront utilisés et communiqués.
- Obtenir la réaction générale des interlocuteurs sur la proposition, le plan d'échantillonnage et le plan de communication des résultats à la collectivité.
- Expliquer le déroulement du processus de demande de financement dans le cadre du PLCN (approbation du financement, nécessité d'obtenir l'appui de la collectivité).

<u>Après l'approbation du financement</u>

Contact : Tel que ci-dessus ou déterminé auprès des contacts
p. ex. recommandations de prise de contact avec des Premières nations ou conseils de bande, des associations ou comités de chasseurs et de trappeurs, des conseils de gestion de la faune et des conseils de gestion du gibier, etc.

Objet :
- Signaler que la demande de financement a été approuvée et que le projet peut être mis à exécution.
- Présenter le calendrier et la description, entre autres, des travaux sur le terrain prévus.
- Indiquer les possibilités de formation et d'emploi à l'échelle locale.
- Indiquer toutes les utilisations prévues ou possibles des échantillons prélevés (archivage par exemple).
- S'il se manifeste un intérêt à cet égard, obtenir des réactions sur le plan

d'échantillonnage.

NOTA : Certains chercheurs, en particulier ceux qui mènent des études sur les poissons ou les animaux sauvages, peuvent juger bon de tenir des réunions avec des représentants des collectivités pour discuter de leurs travaux (à la demande des collectivités), et ils devraient informer les gens que cette possibilité existe. .

- S'il y a lieu, il faut demander la permission d'entrer sur des terres et de prélever des animaux sauvages, car les Autochtones jouissent de droits exclusifs ou préférentiels en vertu d'ententes sur l'utilisation des terres.

Communication des résultats :

- Examiner les protocoles de diffusion de l'information.
- Informer les collectivités du moment où les données seront disponibles et leur indiquer les options existantes quant à la diffusion des résultats de travaux précis.
- Informer les collectivités de l'existence d'information générale (notamment des sommaires) et de la possibilité de recevoir des exemplaires des documents d'information sur demande.
- Déterminer les besoins et les souhaits des collectivités en ce qui concerne la communication des résultats.

C. Projets exécutés sans contact direct avec des collectivités du Nord ni échantillonnage

Il s'agit ici des projets exécutés sans contact direct avec des collectivités du Nord ni échantillonnage. Ces projets comprennent, par exemple, des travaux de modélisation, des inventaires, des études en laboratoire de propriétés physiques et chimiques (comme des études sur la volatilisation) et la constitution de bases de données..

Interlocuteur : Représentants des organisations autochtones[1] et des comités des contaminants des territoires et/ou coordonnateurs régionaux - contaminants dans l'Arctique.

Objet : Sensibiliser aux projets, à la nature et au but des recherches ainsi qu'à l'existence et l'accessibilité de l'information générale sur ce genre de recherches.

Communication des résultats : Produire un sommaire des activités liées au projet, en langage simple, avec indication des noms des personnes-ressources et explication du but du projet (but général et liens avec les objectifs du PLCN). On devrait envisager la possibilité d'utiliser d'autres supports d'information, comme un vidéo sur l'état de l'environnement et des rapports d'évaluation, pour présenter les points saillants

---

[1] Seulement ceux qui siègent au Comité de gestion du PLCN, c.-à-d. les représentants du Conseil des Premières nations du Yukon, de la Nation dénée, de la Conférence circumpolaire inuit, de l'Inuit Tapirisat du Canada